



ACADÉMIE
DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026





Édito

© Enzo Tedeschi



Mesdames, Messieurs,

Travailler à mieux faire réussir tous les élèves est l'ambition qui guidera notre action tout au long de l'année 2025-2026.

Il nous faudra d'abord poursuivre l'effort engagé pour une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux. Les nouveaux programmes de français et de mathématiques et l'ajustement des groupes de besoins y contribueront.

L'accent sera également porté sur l'orientation. Le Plan Avenir(s) permettra de renforcer et diversifier l'information dont doivent disposer les élèves pour construire leurs projets. Dans notre académie, le dispositif des Cordées de la réussite sera prolongé

et le projet AILES (Accompagnement à l'intégration des lycéens dans l'enseignement supérieur) renforcé.

Dans une école de la réussite, les élèves confrontés à des problématiques spécifiques doivent être l'objet de toutes les attentions. C'est pourquoi l'académie investit pleinement le dispositif des Territoires éducatifs ruraux et expérimente les Centres d'aide à la réussite qui visent à lutter contre le décrochage scolaire. Elle poursuit par ailleurs le déploiement des Pôles d'appui à la scolarité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

La protection des élèves et des personnels est indispensable pour un climat scolaire serein. La lutte contre le harcèlement et la violence sera renforcée par la mise en place du plan « Brisons le silence, Agissons ensemble ». Des protocoles santé mentale seront mis en place dans les circonscriptions, les collèges, les lycées. La mise en œuvre des programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité entend aussi favoriser le bien-être et la protection de nos jeunes. L'académie engagera également un plan de formation des personnels à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Enfin, notre école doit toujours mieux incarner les valeurs républicaines et la citoyenneté. Dans ce sens, notre académie expérimentera les classes à horaires aménagés en mathématiques et en science afin de favoriser une meilleure égalité entre les filles et les garçons. Et parce qu'une citoyenneté responsable ne peut faire l'économie d'un usage raisonnable et raisonné des outils numériques, la pause numérique sera généralisée et l'usage éclairé de l'intelligence artificielle favorisé.

Les défis sont donc nombreux. Pour les relever, notre académie peut compter sur des personnels qui ont à cœur de faire réussir tous les élèves qui leur sont confiés.

Vincent Stanek
recteur de l'académie de Reims

Le comité de direction



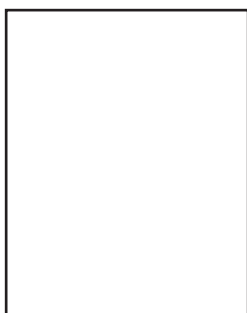
Valérie Pinset

Secrétaire générale d'académie



Clarisse Stein

Inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale des Ardennes



Inspecteur d'académie
Directeur académique des
services de l'Éducation
nationale de l'Aube



Suzel Prestaux

Inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'Éducation
nationale de la Marne



Michel Fonné

Inspecteur d'académie
Directeur académique des
services de l'Éducation
nationale de la Haute-Marne



Régis Quérue

Doyen des IA-IPR
Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional



Sébastien Thévenot

Doyen des IEN ET-EG
Inspecteur de l'Éducation nationale
de l'enseignement technique et général

Sommaire

Chiffres clés

p. 8

Partie 1.

Une École exigeante pour la réussite de tous les élèves

p. 18

- 1.1 Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves p. 20
- 1.2 Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle p. 24
- 1.3 Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves de la 6^e au lycée p. 28
- 1.4 Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises p. 32

Partie 2.

Une École protectrice pour toute la communauté éducative

p. 36

- 2.1 Apaiser le climat scolaire p. 38
- 2.2 Lutter contre le harcèlement à l'école p. 41
- 2.3 Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école p. 43
- 2.4 Inscrire la santé au cœur de l'école p. 45

Partie 3.

Une École émancipatrice pour assurer l'avenir de chaque élève

p. 50

- | | | |
|------------|---|-------|
| 3.1 | Garantir l'accès à l'école pour tous | p. 54 |
| 3.2 | Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir | p. 57 |
| 3.3 | Renforcer l'égalité filles-garçons à l'école | p. 60 |
| 3.4 | Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires | p. 63 |
| 3.5 | Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens | p. 66 |
| 3.6 | Promouvoir la pratique du sport à l'école | p. 70 |
| 3.7 | Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique | p. 72 |

CHIFFRES CLÉS

DE L'ACADÉMIE DE REIMS

LES ÉLÈVES

212 724

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

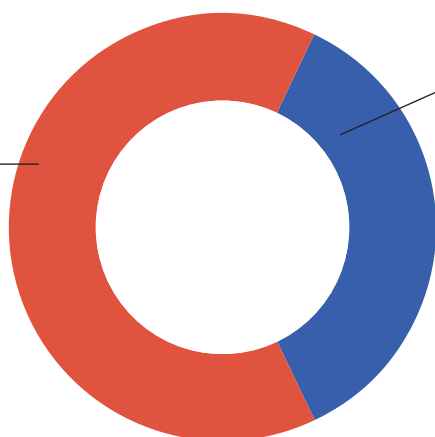
110 225

élèves du 1^{er} degré dont

70 328

en élémentaire
dont 1 262 en ULIS*

* Unité Localisée
pour l'Inclusion Scolaire



39 897

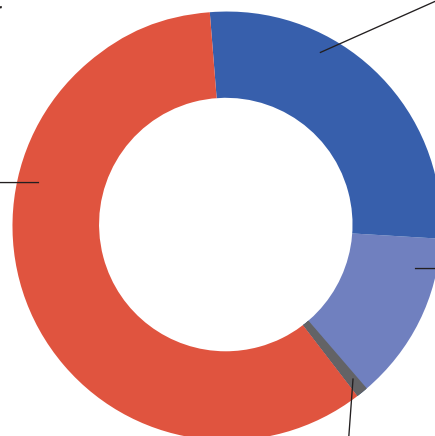
en préélémentaire

102 499

élèves du 2^d degré dont

61 559

collégiens



27 264

lycéens généraux
et technologiques*

13 620

lycéens
professionnels*

56

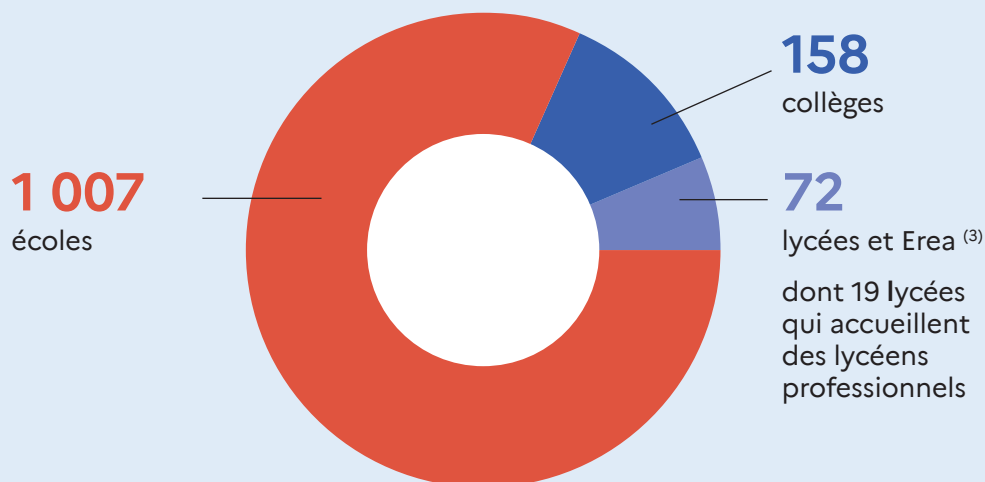
élèves en classe préparatoire
à la classe de seconde

* Hors post-bac

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 237

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



LES ENSEIGNANTS

17 172

agents de l'Éducation nationale
enseignent à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LES DIPLÔMES ⁽⁵⁾

81,2 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



89,4 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(5) Session 2025, données provisoires

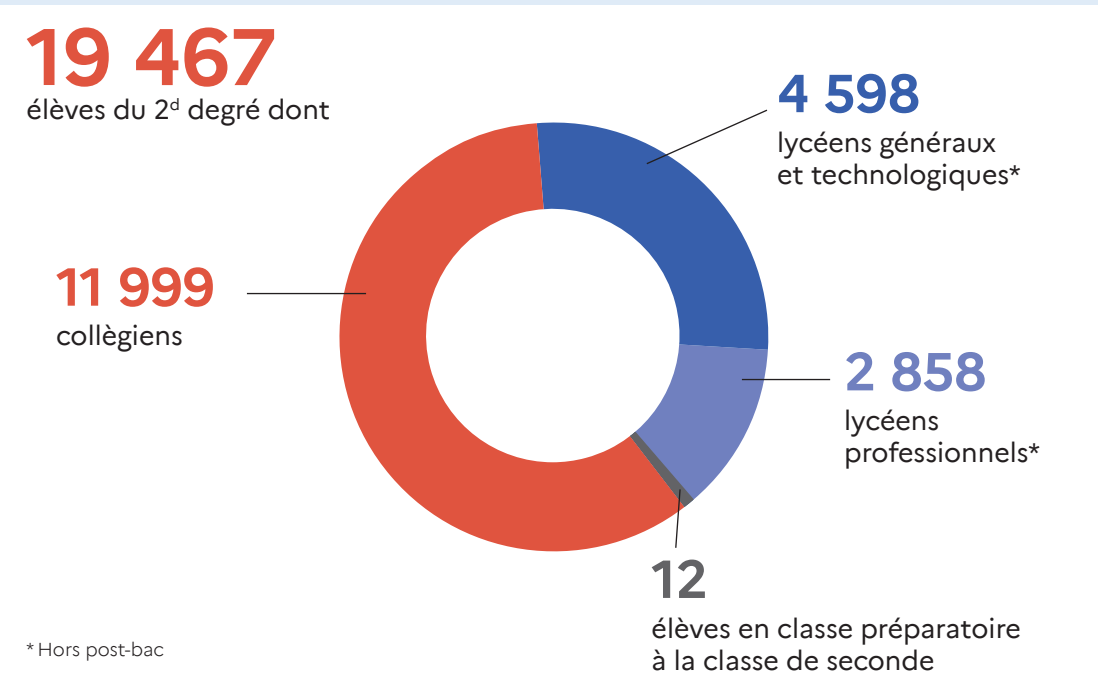
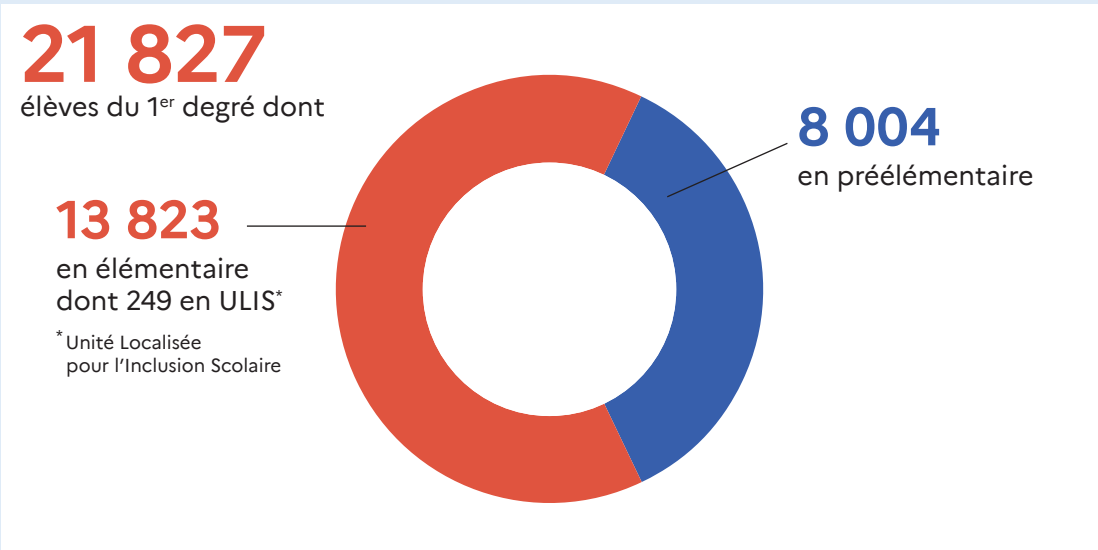
CHIFFRES CLÉS

DES ARDENNES

LES ÉLÈVES

41 294

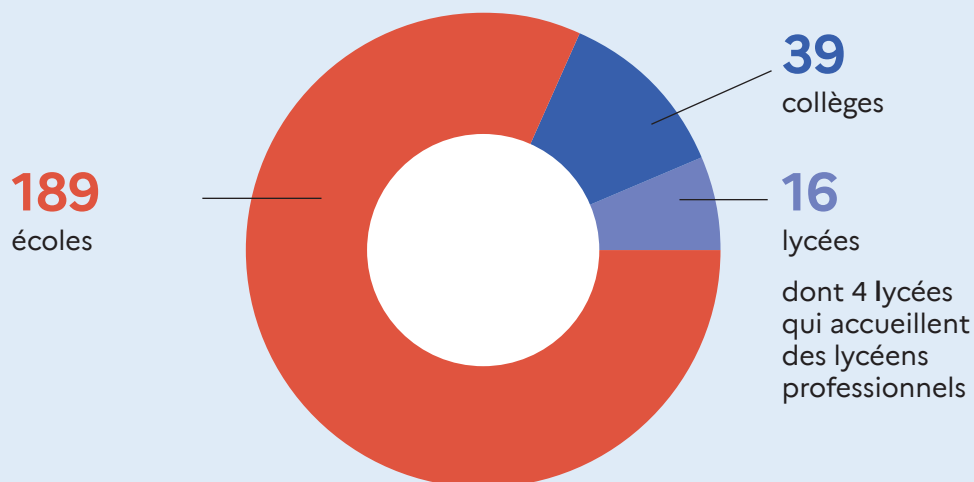
écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

244

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



LES ENSEIGNANTS

3 481

agents de l'Éducation nationale
enseignent à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LES DIPLÔMES ⁽⁵⁾

80,6 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



87,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(5) Session 2025, données provisoires

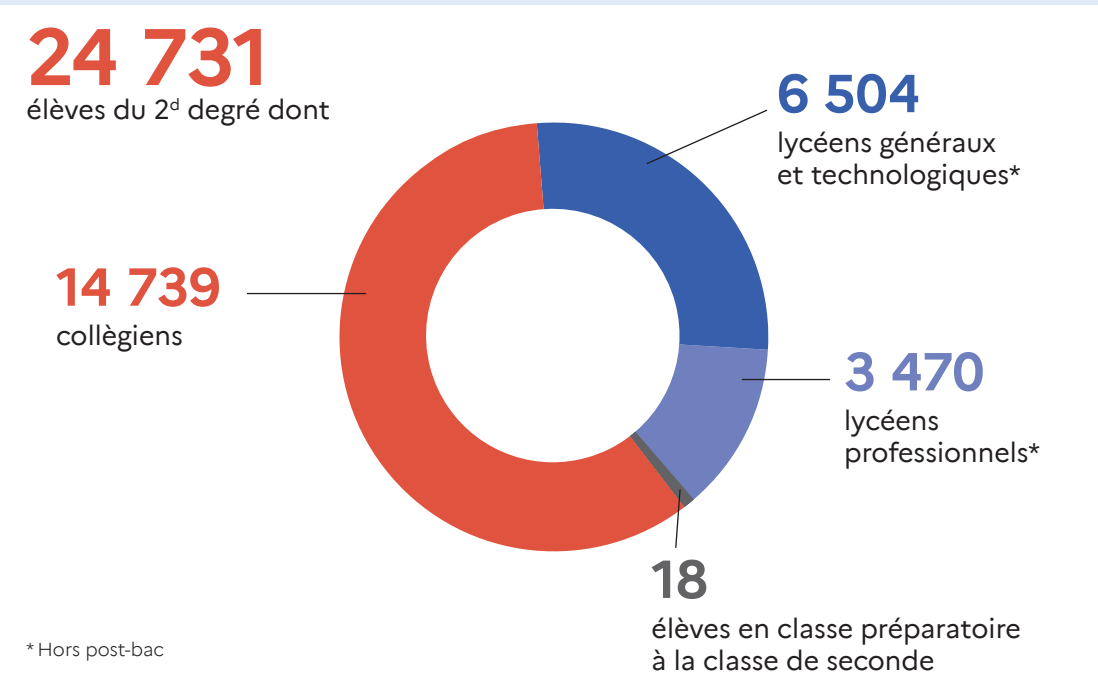
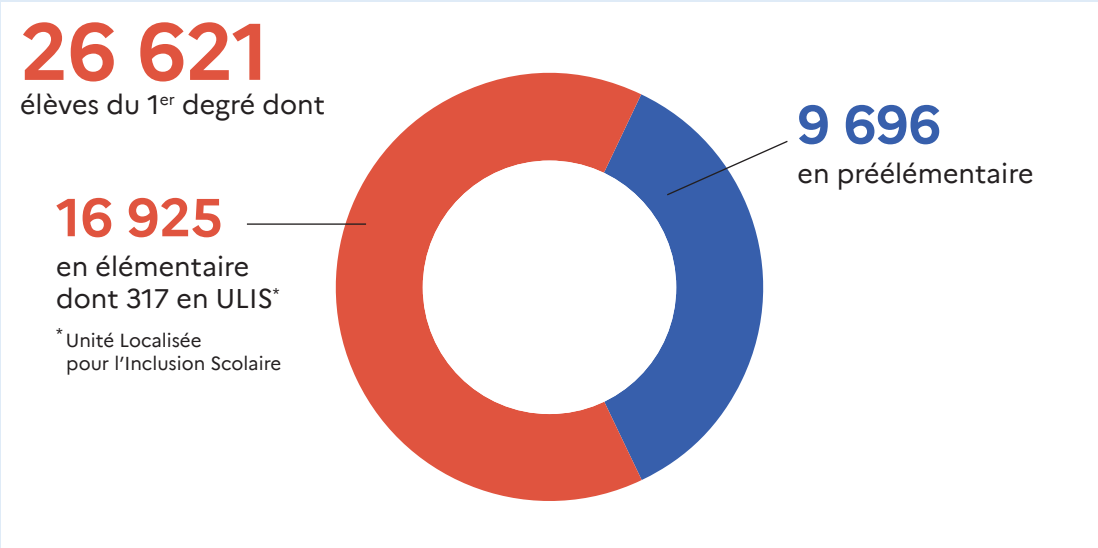
CHIFFRES CLÉS

DE L'AUBE

LES ÉLÈVES

51 352

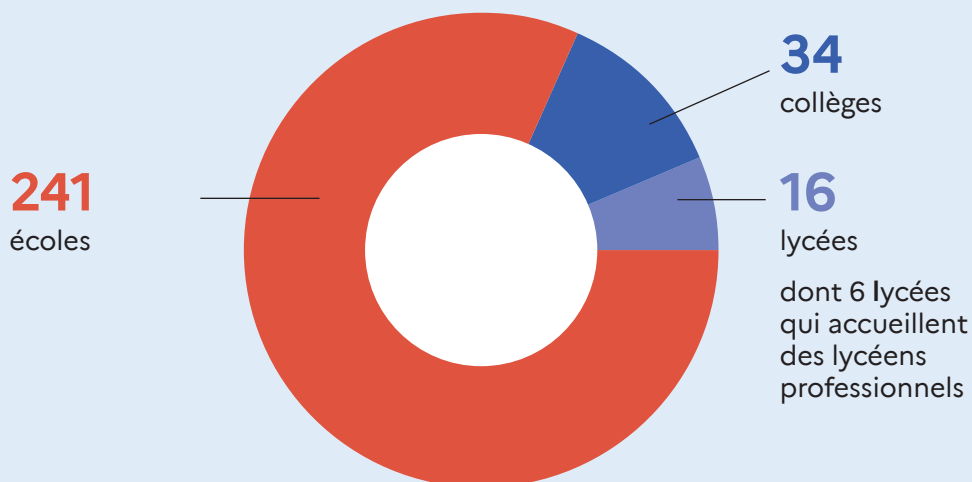
écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

291

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



LES ENSEIGNANTS

3 910

agents de l'Éducation nationale
enseignent à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LES DIPLÔMES ⁽⁵⁾

78,7 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



90,0 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(5) Session 2025, données provisoires

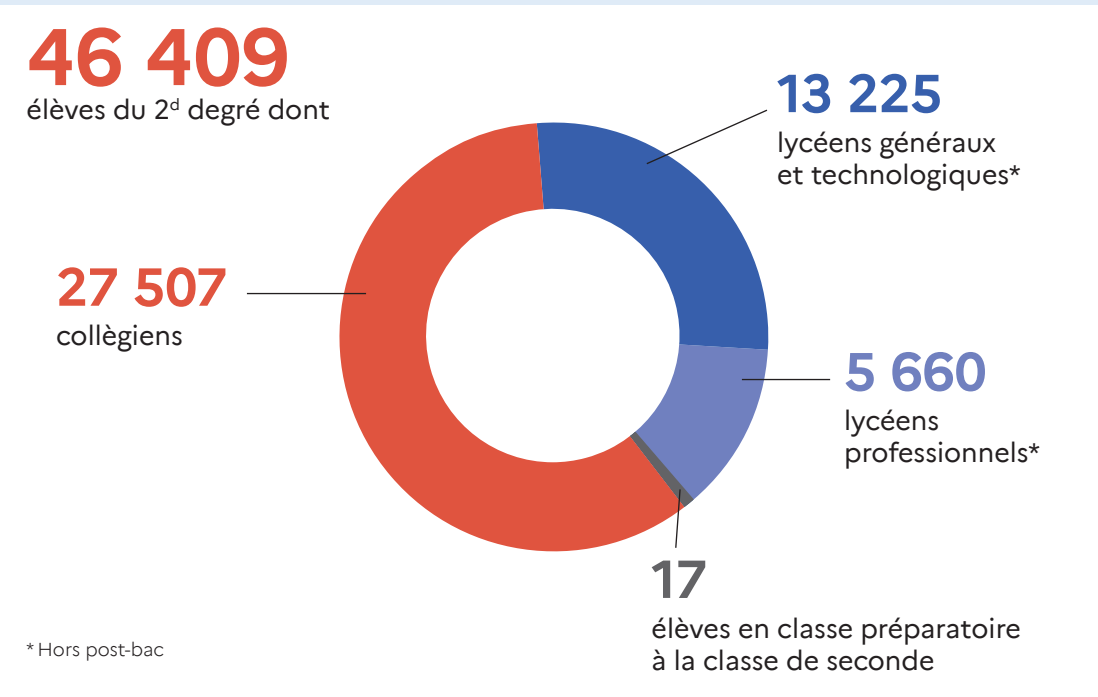
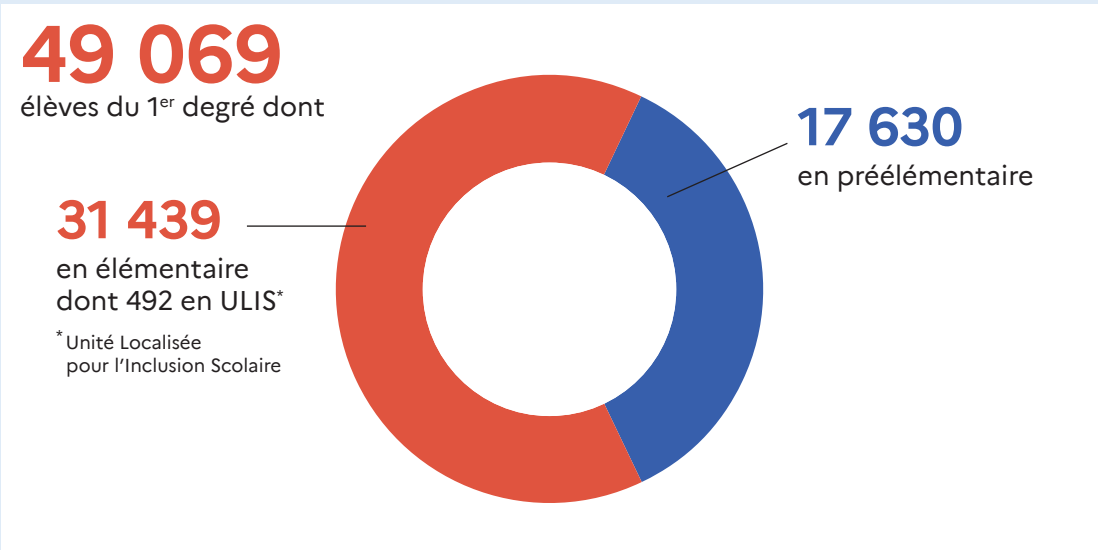
CHIFFRES CLÉS

DE LA MARNE

LES ÉLÈVES

95 478

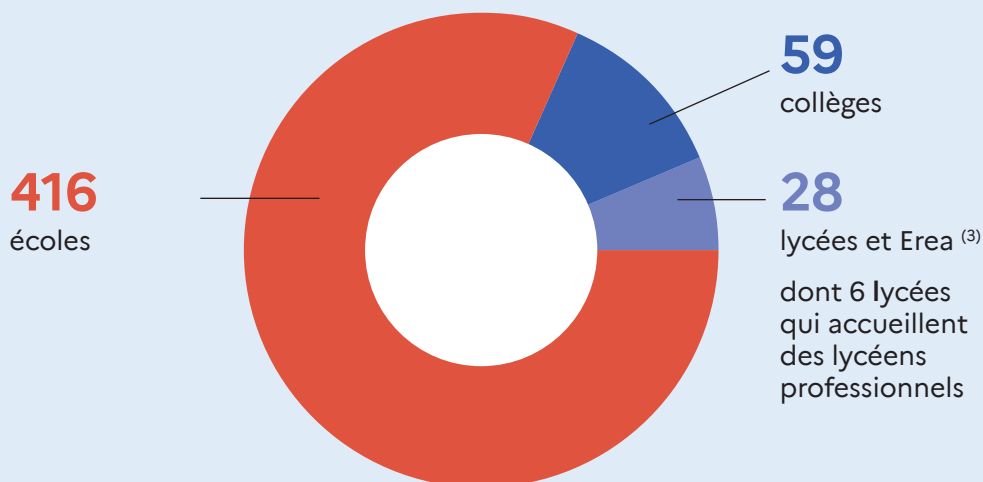
écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

503

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



LES ENSEIGNANTS

7 518

agents de l'Éducation nationale
enseignent à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LES DIPLÔMES ⁽⁵⁾

83,1 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



89,1 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(5) Session 2025, données provisoires

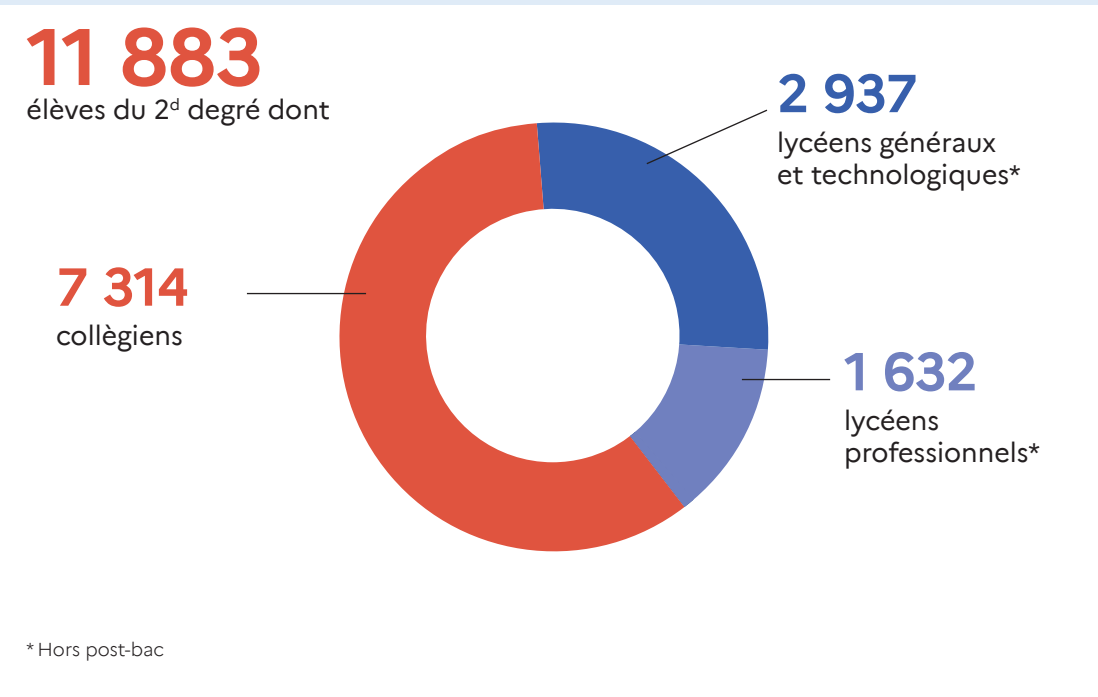
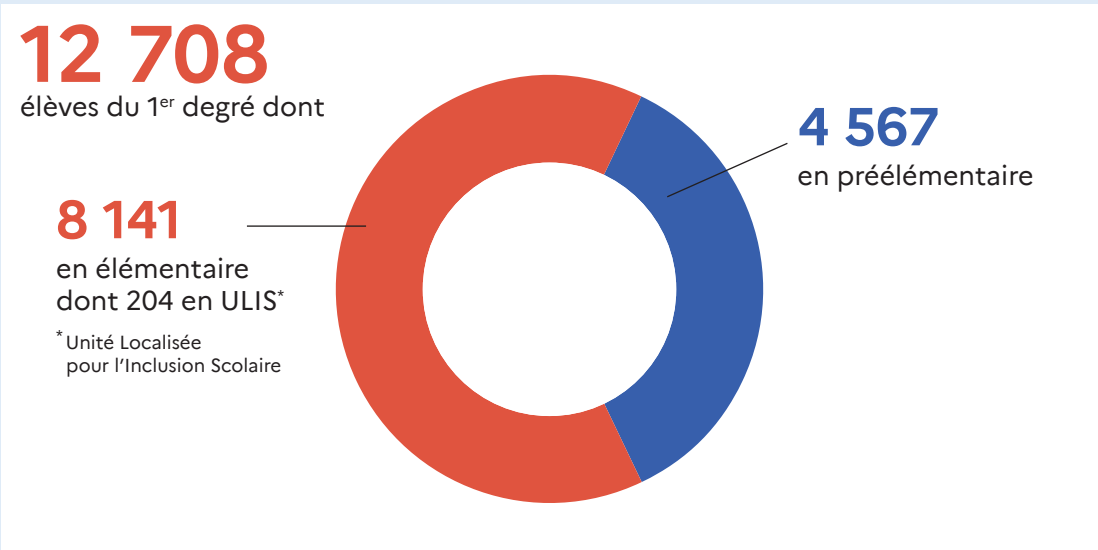
CHIFFRES CLÉS

DE LA HAUTE-MARNE

LES ÉLÈVES

24 600

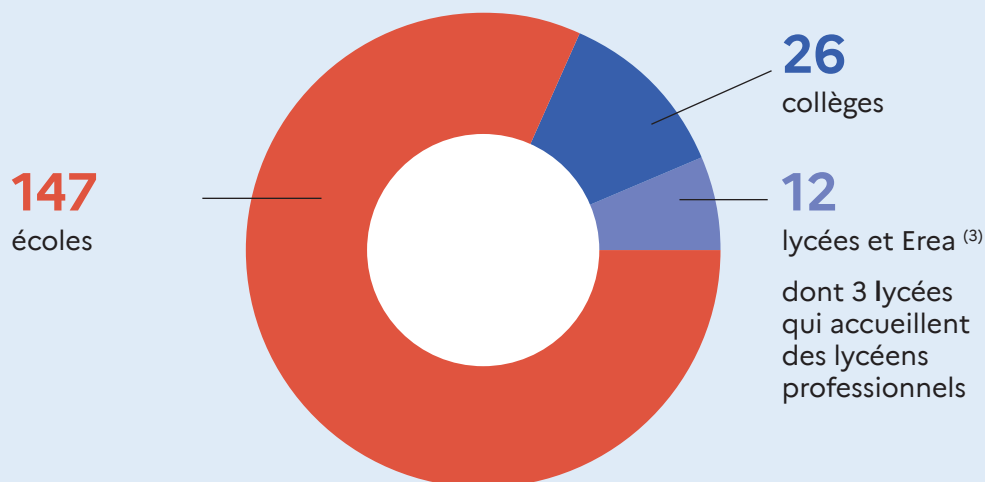
écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

185

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :



LES ENSEIGNANTS

2 245

agents de l'Éducation nationale
enseignent à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LES DIPLÔMES ⁽⁵⁾

80,5 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



92,0 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(5) Session 2025, données provisoires





1

***Une école
exigeante
pour la réussite
de tous
les élèves***

Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves

À RETENIR

- Les concours de l'enseignement des premier et second degrés **accessibles à partir de la 3^e année de licence** dès 2026.
- Une nouvelle **licence préparant au professorat des écoles** dans tous les territoires dès la rentrée 2026.
- Une **formation statutaire de deux ans** de niveau master rémunérée pour les lauréats des concours : **environ 1 400 € nets/mois** en 1^{re} année et **1 800 € nets/mois** en 2^e année.
- Le **maintien du nombre de postes d'enseignants** en 2025-2026 malgré la baisse démographique des élèves.

→ Réformer le recrutement et la formation initiale des professeurs

Recruter plus tôt pour mieux préparer les nouveaux enseignants

Face aux enjeux d'attractivité auxquels est confrontée l'École de la République, le ministère chargé de l'éducation nationale, premier recruteur de France, redouble d'efforts pour répondre aux nouvelles attentes tout en conservant son exigence de qualification. C'est le sens de la réforme : rendre à l'École toute son ambition, **en repensant en profondeur le recrutement et la formation initiale de ses professeurs** au service d'une meilleure réussite de tous les élèves. Cette évolution vise trois objectifs :

- **attirer davantage de candidats ;**
- **mieux préparer au métier ;**
- **assurer un haut niveau de formation aux futurs enseignants.**

Les concours de l'enseignement des premier et second degrés, ainsi que celui de conseiller principal d'éducation, seront dorénavant ouverts **dès le niveau bac + 3**. Les lauréats des concours bénéficieront d'une **formation statutaire de deux ans de niveau master** au

sein des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) pour l'enseignement public et dans les instituts supérieurs de formation dédiés (instituts supérieurs de l'enseignement catholique notamment) pour l'enseignement privé sous contrat.

Pour les étudiants se destinant à passer le concours de l'enseignement du premier degré, une **nouvelle licence pluridisciplinaire professorat des écoles (LPE)** sera proposée dans chaque académie à partir de la rentrée 2026. Le parcours de formation portera sur l'ensemble des disciplines enseignées aux élèves, tout en incluant des immersions en milieu scolaire permettant aux étudiants de se projeter dans le métier.

Les nouveaux concours de recrutement

À l'exception de l'agrégation, les actuels concours externes de recrutement de **professeur des écoles, de professeur du second degré (hors sections professionnelles) et de conseiller principal d'éducation**, qui sont accessibles à bac + 5 et permettent de devenir fonctionnaire stagiaire, vont être remplacés par **des concours accessibles à partir de la 3^e année de licence**, qui

donneront accès à une formation rémunérée de deux ans en master.

Ces nouveaux concours à bac + 3 comporteront deux types d'épreuves : deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Pour le concours de professeurs des écoles, les épreuves écrites d'admissibilité viseront à tester les connaissances du candidat dans les disciplines fondamentales, à savoir les mathématiques et le français, ainsi que l'ensemble des autres domaines d'enseignement. Les épreuves orales d'admission apprécieront les qualités de réflexion et d'expression du candidat afin de répondre aux exigences du métier.

À partir de la session 2028, les candidats ayant validé leur licence professorat des écoles (LPE) seront dispensés des épreuves d'admissibilité du concours de recrutement de professeur des écoles. Ils pourront se présenter directement aux épreuves orales d'admission.

Pour les concours de professeur du second degré, les épreuves écrites d'admissibilité, exclusivement disciplinaires, évalueront les connaissances du candidat ainsi que sa capacité d'analyse à partir de documents. Les épreuves orales d'admission s'appuieront sur un exposé disciplinaire suivi d'un échange avec le jury. Elles permettront d'évaluer les qualités d'expression du candidat, sa motivation et son sens du service public.

Pour le concours de conseiller principal d'éducation, les épreuves écrites

d'admissibilité évalueront les connaissances des politiques éducatives et la capacité du candidat à analyser des documents. Les épreuves orales d'admission permettront d'apprécier l'aptitude du candidat à réfléchir à partir d'une mise en situation en lien avec la vie éducative, ainsi que sa motivation pour rejoindre le service public d'éducation.

Un nouveau statut attractif pour les lauréats des concours

Dès leur admission au concours, les lauréats seront nommés **élèves fonctionnaires** en académie et rémunérés **environ 1 400 € nets par mois** dès la première année. En deuxième année, en tant que **fonctionnaires stagiaires**, ils percevront environ **1 800 € nets par mois**. Cette formation permettra une entrée progressive dans le métier en alliant **exigence universitaire et pratique professionnelle**. Ainsi, les étudiants suivront **des enseignements en Inspé**, en lien étroit avec les rectorats et des professionnels de terrain. La formation couvrira toutes les dimensions du métier, notamment la maîtrise et l'enseignement des disciplines, l'adaptation de la pratique au contexte d'enseignement, la posture professionnelle en tant qu'agent du service public d'éducation. **Les stages en école ou en établissement** favoriseront cet apprentissage du métier :

- 12 semaines d'observation et de pratique accompagnée en 1^{re} année de master ;
- un stage en responsabilité à mi-temps en 2^e année.

Ces stages, encadrés par des tuteurs, seront étroitement articulés avec les enseignements dispensés en Inspé.

À l'issue des deux ans de formation statutaire et de l'obtention du master, les lauréats seront **titularisés comme fonctionnaires**.

Le parcours des lauréats au concours ayant déjà un master

• Les lauréats ayant déjà un master 2

Ils suivront une formation d'un an, à mi-temps en classe et à mi-temps en formation en tant que fonctionnaire stagiaire.

• Les lauréats ayant déjà un master 1

Leur situation sera étudiée individuellement par une commission académique afin de leur proposer un parcours prenant en compte leurs expériences antérieures.

→ Maintenir les moyens d'enseignement au service de l'amélioration des conditions d'apprentissage

Les moyens pour la rentrée 2025 ont été fortement réévalués par rapport au projet de loi de finances déposé en octobre 2024, afin de répondre aux enjeux du système éducatif. Le Gouvernement prévoit un **maintien global des emplois d'enseignants**, avec :

- dans le premier degré public, la suppression de 470 postes ;

- dans le second degré public, la création de 324 postes d'enseignants et de 170 postes de conseiller principal d'éducation (dont 150 créés dès le 1^{er} janvier).

Ce maintien global des moyens d'enseignement s'inscrit dans la perspective d'une année scolaire 2025-2026 qui sera à nouveau marquée par **une diminution forte du nombre d'élèves**, plus de 100 000, poursuivant une tendance démographique

observée depuis plusieurs années.

Les marges de manœuvre ainsi permises par le maintien des moyens dans un contexte de baisse démographique vont être mobilisées pour **améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions d'enseignement des professeurs**, en réduisant le nombre d'élèves par classe dans le premier degré, mais aussi en améliorant les moyens de remplacement.

Dans l'académie de Reims

→ **Former et accompagner les personnels : une ambition renforcée pour l'EAFC**

Dans l'académie de Reims, plusieurs priorités structurent la politique de formation. Le déploiement des 18 grands plans nationaux se fait de manière contextualisée avec, dès la rentrée, **une mise en avant de cinq thématiques majeures** : le plan avenir, la santé mentale, l'égalité filles-sciences, le renforcement des savoirs fondamentaux et l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. L'ensemble des personnels est par ailleurs initié aux enjeux de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, la formation s'élargit aussi cette année aux personnels administratifs via **un parcours pluriannuel consolidé**. Elle soutient en outre les objectifs de recrutement grâce à des modules pour les cadres et une préparation accrue aux concours internes. Enfin, de nouvelles perspectives s'ouvrent : accès à des diplômes universitaires inédits (orientation, allemand), à deux masters spécialisés et à une formation préparant les personnels ATSS à des missions de formateurs (CAFFIPA).

Le nouveau parcours pour devenir professeur

La réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs met en place un nouveau parcours pour devenir professeur des écoles et professeur certifié en collège et en lycée.

OBJECTIFS

- Attirer davantage de jeunes vers les métiers de l'enseignement
- Se préparer plus tôt au métier de professeur
- Assurer un haut niveau de formation aux futurs enseignants
- Porter l'égalité des chances et la réussite pour tous à l'école

MOYENS

- Avec une licence préparant au professorat des écoles
- En ouvrant les concours de l'enseignement dès la 3^e année de licence
- Avec une formation renforcée et rémunérée en master

BACCALAURÉAT



• **Nouvelle LICENCE
PROFESSORAT DES ÉCOLES**
L1 et L2 ouvertes dès la rentrée 2026

OU

• **LICENCE DISCIPLINAIRE**
avec possibilité de suivre des
modules de préparation au
nouveau concours



NOUVEAU CONCOURS À BAC + 3

Dès la session 2026



• **Nouveau MASTER MENTION
PROFESSORAT DES ÉCOLES**

OU

• **Nouveau MASTER MENTION
PROFESSORAT DU 2^d DEGRÉ**

Dès la rentrée 2026

→ **Statut d'élève fonctionnaire en M1**

environ 1 400 € nets/mois + 12 semaines de stage en établissement

→ **Statut de fonctionnaire stagiaire en M2**

environ 1 800 € nets/mois + mise en responsabilité à mi-temps devant élèves



• **PROFESSEUR DES ÉCOLES
TITULAIRE**

OU

• **PROFESSEUR
TITULAIRE**

→ Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois

Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle

À RETENIR

- **De nouveaux programmes en français et en mathématiques de la maternelle à la 6^e**, qui font de la lecture et de l'écriture des priorités, avec notamment :
 - **en maternelle**, un programme mettant l'accent sur l'acquisition du langage et du vocabulaire ;
 - **en CP**, un programme plus exigeant qui pose un cadre précis sur l'apprentissage du décodage des mots par la méthode syllabique.
- **Une épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}** pour le baccalauréat général et technologique.
- **La formation aux nouveaux programmes** de l'ensemble des enseignants depuis avril 2025.

→ **Faire de l'école maternelle un tremplin essentiel pour l'éveil et la réussite**

L'école maternelle, qui accueille les enfants dès l'âge de 3 ans, constitue la première étape de leur parcours scolaire. En tant qu'espace de socialisation, de construction de l'autonomie et d'apprentissage, elle joue un rôle fondamental dans ce parcours, selon le rythme et les besoins de chacun. L'une de ses principales caractéristiques est sa capacité à offrir **un cadre structurant, à la fois sécurisant et stimulant**. En maternelle, l'enfant découvre un nouvel environnement, hors du cercle familial. Un dialogue régulier et constructif s'établit entre les professeurs et la famille.

Un facteur d'égalité des chances

L'école maternelle joue un rôle majeur dans la réduction des inégalités sociales et scolaires. En offrant **un accès à des apprentissages de qualité dès le plus jeune âge**, elle permet

à tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, de bénéficier des mêmes chances de réussite.

La scolarisation d'un enfant de moins de 3 ans constitue un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire. C'est pourquoi, pour poursuivre la dynamique impulsée en 2024, un appel à projets a permis l'implantation de **50 nouvelles classes de toute petite section dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à la rentrée 2025**.

La place centrale du vocabulaire et du nombre

Les évaluations nationales de début de CP révèlent que seuls 70,5 % des élèves comprennent correctement les mots entendus à l'oral. Ce taux tombe à 63,5 % en REP+, contre 77,1 % hors éducation prioritaire, soit un écart de 13,6 points. L'écart est encore plus marqué en compréhension de phrases orales (+ 23,6 points). Ces résultats confirment que **les inégalités lexicales sont très précoces et appellent à un renforcement**

explicite de l'enseignement du vocabulaire dès la maternelle, notamment dans les territoires prioritaires.

C'est pourquoi, dès la rentrée 2025, de nouveaux programmes pour l'école maternelle réaffirment la place prépondérante du langage et mettent l'accent sur les premiers outils mathématiques pour la réussite scolaire dans tous les domaines.

→ Déployer les nouveaux programmes de français et de mathématiques de la maternelle à la 6^e

Un projet fondé sur une démarche d'évaluation

Les évaluations standardisées internationales et nationales permettent de caractériser les besoins spécifiques de nos élèves. Elles décrivent également avec précision ce que les élèves doivent apprendre et savoir.

Fondés sur les approches pédagogiques les plus solides et les plus efficaces ainsi que sur des comparaisons internationales, de nouveaux programmes de français et de mathématiques sont appliqués à la rentrée 2025 aux cycles 1, 2 et 3. Organisés autour de repères annuels ou périodiques, ils visent à garantir la progressivité des apprentissages et portent une exigence de réussite pour tous. Ils fixent des objectifs clairs, structurés et explicites pour les élèves. Ils encouragent une intervention rapide dès l'apparition des difficultés et contribuent à réduire les inégalités d'accès à la réussite.

Une application rapide et cohérente

Pour viser des effets rapides et pérennes dans le temps, **la mise en œuvre de ces nouveaux programmes en français et mathématiques à la rentrée sera simultanée pour l'ensemble des niveaux**, de l'école maternelle à la classe de 6^e (en 2026 au CM2). Il s'agit d'engager dès septembre les élèves dans des dynamiques d'apprentissage renouvelées grâce au travail des équipes pédagogiques pilotées par les directions d'école et d'établissement, en lien avec les inspecteurs.

Un accompagnement dans la mise en œuvre

Depuis le dernier trimestre de l'année scolaire 2024-2025, **les cadres et enseignants**

en charge des classes des cycles 1 et 2 sont formés à ces nouveaux programmes.

Cette formation sera poursuivie au premier semestre de l'année scolaire 2025-2026 et renforcée par la formation aux programmes de cycle 3. La poursuite des Plans maternelle, français et mathématiques s'appuiera sur ces nouveaux programmes.

Afin d'accompagner au mieux les professeurs, **des ressources pédagogiques** sur des points clés des programmes sont d'ores et déjà mises en ligne et seront complétées durant les mois à venir.

Les professeurs des classes dédoublées de l'éducation prioritaire bénéficieront, notamment dans le cadre des Plans français et mathématiques, d'une formation spécifiquement conçue pour répondre aux besoins pédagogiques propres à ce contexte, en lien avec les programmes.

→ Lire, écrire, compter : une priorité nationale

Apprendre à lire, écrire et compter est la priorité de l'École. **Un apprentissage progressif de ces compétences dès les premières années de scolarité** conditionne la réussite de tous les élèves et l'acquisition de l'ensemble des autres savoirs. L'enjeu est double : garantir à chacun une base solide et lutter contre les inégalités. Ces apprentissages, engagés dès la maternelle, doivent être poursuivis jusqu'à la fin du collège. À la rentrée 2025, cette priorité est pleinement réaffirmée : elle doit imprégner l'ensemble des enseignements et structurer la formation continue des professeurs.

Apprendre à lire

Lire, c'est apprendre à décoder, à comprendre, à accéder au sens. Cela suppose un enseignement structuré, appuyé sur une pratique quotidienne, notamment par la lecture à voix haute. Le travail sur la fluence (précision, rapidité, expressivité) et la fluidité de lecture se poursuit jusqu'au collège, afin de construire des lecteurs autonomes.

Apprendre à écrire

Écrire, c'est penser, organiser ses idées, les formuler avec clarté. Cela s'enseigne avec méthode, dans la durée, à travers des situations fréquentes, guidées, et un accompagnement individualisé du professeur. L'écriture permet d'enrichir le vocabulaire, de consolider la compréhension des textes lus et de développer une posture réflexive.

Apprendre à compter

Compter, c'est acquérir des repères clairs et durables sur les nombres et les opérations. Dès les premières années, les élèves développent des automatismes solides en calcul mental, apprennent à raisonner,

à résoudre des problèmes, à manipuler les fractions et à comprendre le sens des nombres. Cet apprentissage progressif, ancré dans des situations concrètes, vise à renforcer la confiance en soi et l'autonomie dans la pensée logique et mathématique.

Dans l'académie de Reims

→ *Le Lancement du plan IA*

Depuis le printemps 2023, l'accès généralisé à des outils d'intelligence artificielle (IA) grand public suscite à la fois espoirs et questionnements, notamment sur les bénéfices pédagogiques, la transition éducative et les limites à fixer pour prévenir les usages inappropriés. Pour y répondre, le ministère de l'Éducation nationale a publié, en juin 2025, **un « Cadre d'usage de l'IA en éducation »**, précisant les principes à respecter.

Ce texte encadre notamment l'usage de l'IA par les élèves, qui ne pourront être autonomes qu'à partir de la 4^e, et considère comme fraude tout recours non autorisé pour réaliser un devoir. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus large de formation des enseignants à l'IA et à la pensée informatique.

En ce sens, et dès la rentrée 2025, **une micro-formation obligatoire** sur la plateforme Pix sera proposée à tous les élèves de 4^e et de 2^{de}.

L'académie de Reims complète cette approche par **un module de formation obligatoire pour tous les professeurs du second degré**. Les enseignants seront sensibilisés aux concepts fondamentaux de l'IA et formés sur ses avancées historiques, son fonctionnement global et les applications pédagogiques pour améliorer l'enseignement et les apprentissages. Ils aborderont également les questions des implications éthiques, environnementales et de protection des données. La totalité des professeurs des écoles et des établissements scolaires devra avoir été formée avant la fin de l'année scolaire.

Afin de compléter cette action, des articles de fond ainsi que des ressources audio et vidéo seront mises à disposition sur la plateforme de cours en ligne M@gistère. Des webinaires thématiques seront enfin proposés tout au long de l'année.



Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves de la 6^e au lycée

À RETENIR

- L'ajustement des **groupes de besoins en français et en mathématiques** pour les élèves de 6^e et de 5^e.
- Les nouvelles **évaluations nationales en français et en mathématiques en 5^e**.
- La mise en place d'une **stratégie de réussite en classe de 4^e et de 3^e**.
- La poursuite de **l'expérimentation de la classe prépa-2^{de} et le lancement des parcours renforcés en 2^{de}**.

→ *Faire réussir tous les élèves au collège*

à l'hétérogénéité des élèves et à la diversité des parcours. Par conséquent, un groupe ne réunit pas des élèves dont la nature des

Les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e

Les groupes de besoins en 6^e et en 5^e en français et en mathématiques constituent **un levier pour prendre en charge la difficulté scolaire**. L'enjeu est triple : adapter les enseignements aux acquis ; garantir la maîtrise des attendus à chaque niveau ; renforcer la confiance de chaque élève dans sa capacité à réussir.

Après une première année de mise en œuvre, **les groupes de besoins évoluent** pour répondre de la manière la plus efficace à l'enjeu d'accompagnement et de réussite de tous les élèves. Ils sont organisés à partir d'une analyse fine des évaluations nationales de CM2, 6^e et 5^e. Ils permettent de travailler des compétences ciblées, en réunissant des élèves aux besoins similaires : fluence, lexique, compréhension, automatismes ou résolution de problèmes. La composition des groupes évolue au fil de l'année, en fonction des progrès observés.

Cette organisation permet d'adapter les enseignements aux besoins des élèves, dans le respect d'un programme commun à tous, et constitue une réponse concrète

Mieux exploiter les évaluations nationales

- **À la rentrée 2025, les évaluations deviennent obligatoires pour les élèves de 5^e** avec une seule séquence de 50 minutes. Elles permettront aux professeurs de disposer de repères sur des compétences clés (compétences langagières et linguistiques, fluence en français ; automatismes en mathématiques). Désormais, les professeurs pourront suivre les résultats aux évaluations nationales de leurs élèves de la 6^e à la 4^e.
- **Les professeurs disposent des résultats détaillés et individuels des élèves** afin d'organiser une prise en charge adaptée aux besoins de chacun d'entre eux.
- **Des outils sont disponibles sur Éduscol** pour aider les enseignants à adapter leurs enseignements, organiser les groupes de besoins ou planifier des actions de renforcement.

besoins est différente (élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté, élèves allophones, etc.).

Par ailleurs, **les groupes de besoins s'articulent avec les autres leviers d'accompagnement** déjà en place : Devoirs faits, heures de soutien, tutorat, stages de réussite. Ces réponses s'inscrivent dans une stratégie plus large, déployée de la 6^e à la 3^e, qui vise à proposer des parcours personnalisés, pour favoriser la réussite au diplôme national du brevet (DNB) et sécuriser l'entrée au lycée.

La stratégie de réussite en 4^e et en 3^e

La dynamique engagée par les groupes de besoins en 6^e et en 5^e se poursuit en 4^e et en 3^e avec **la formalisation dans chaque établissement d'une stratégie de réussite**. Dynamique collective fondée sur l'expertise des équipes et la continuité des actions engagées, cette stratégie a pour objectif de concevoir un accompagnement adapté aux besoins de tous les élèves, en vue de l'obtention du DNB et de la poursuite d'un parcours scolaire ambitieux.

Conçue par l'équipe pédagogique, la stratégie de réussite en 4^e et en 3^e repose sur un diagnostic local et mobilise le conseil pédagogique, les conseils d'enseignement ou encore le conseil de la vie collégienne. Elle s'appuie sur les besoins identifiés, les ressources disponibles et les marges d'autonomie de chaque établissement. Au sein de l'établissement, **la stratégie intègre également des leviers existants** en fonction des besoins des élèves : groupes à effectifs réduits, Devoirs faits, stages de réussite, tutorat, Cordées de la réussite, etc.

En renforçant les apprentissages, en développant l'autonomie des élèves et en les aidant à se projeter dans leur orientation, cette stratégie vise à mieux répondre aux besoins des élèves, à soutenir leur choix d'orientation et à préparer leur entrée au lycée. Elle prend tout son sens dans le contexte du renforcement des exigences du diplôme national du brevet (DNB).

→ Accompagner l'entrée au lycée

La poursuite de l'expérimentation de la classe prépa-2^{de}

Pendant l'année scolaire 2024-2025, 1 434 élèves ont été scolarisés en classe préparatoire à la classe de 2^{de}, dite « prépa-2^{de} », dans 101 lycées et 95 départements. **Pour la deuxième année consécutive, les prépas-2^{de} accueillent à la rentrée 2025 les élèves admis**

en classe de 2^{de} mais n'ayant pas obtenu le diplôme national du brevet (DNB). Pour intégrer cette classe, les élèves doivent être volontaires. Après avis du dernier conseil de classe de 3^e et dès les résultats du DNB, les familles sont invitées à inscrire leurs enfants dans la classe prépa-2^{de} de proximité.

Conçue comme une année de remédiation, la prépa-2^{de} permet aux élèves de consolider les acquis de 3^e nécessaires à la maîtrise du socle commun, indispensable à la réussite au lycée. Elle propose 20 heures hebdomadaires pour renforcer les apprentissages disciplinaires et 7 heures consacrées à l'acquisition de méthodes de travail et à la construction du projet d'orientation. 1 469 élèves étaient scolarisés en prépa 2^{de} en 2024-2025. Elle offre ainsi aux équipes pédagogiques **un cadre souple, permettant d'adapter les enseignements aux besoins d'élèves aux profils variés**, grâce à des projets innovants et engageants. Les élèves bénéficient d'un suivi individualisé et régulier, en lien avec les familles. Après une année de prépa-2^{de}, **les élèves poursuivent leur scolarité en classe de 2^{de}**.

Le parcours renforcé en 2^{de} : une nouvelle modalité pour les élèves ayant échoué au brevet

Dès la rentrée 2025, quelques lycées proposeront aux élèves d'expérimenter un parcours renforcé en classe de 2^{de}. Ainsi, les élèves de 2^{de} qui n'ont pas obtenu le DNB, ainsi que ceux qui seront identifiés par l'équipe pédagogique comme pouvant tirer bénéfice de ce parcours, se verront proposer **des heures d'accompagnement hebdomadaires et l'appui de dispositifs de soutien** ayant déjà fait leurs preuves en établissement.

Remobiliser au-delà de la classe : Devoirs faits et les stages de réussite

Prolongements de l'action éducative, ces dispositifs gratuits permettent aux élèves de consolider leurs acquis, de poursuivre les apprentissages ou de reprendre confiance. Vecteurs de transformation pédagogique et de réduction des inégalités, ils constituent un levier crucial pour offrir toutes les chances de réussite.

- **Devoirs faits**, qui a été mis en place pour **tous les élèves de 6^e**, a bénéficié à **1 collégien sur 2** en 2024-2025.
- **3 900 stages de réussite** ont été proposés en 2024 pour près de **49 000 collégiens et lycéens**.

→ Centres d'Aide à la Réussite : une nouvelle approche pour prévenir le décrochage



Pour la seconde année consécutive, l'académie de Reims expérimente les Centres d'Aide à la Réussite (W) dans huit établissements pilotes. Inspiré d'une mission lancée au Québec et soutenu par la Région Grand Est et l'État, ce dispositif vise à **repérer plus tôt les signaux de fragilité scolaire**, à en comprendre les causes et à proposer des solutions adaptées directement au sein des établissements.

Évolution des Groupes de prévention au décrochage scolaire, les CAR reposent sur trois principes : un soutien inconditionnel, immédiat et gratuit avec la garantie que toutes les difficultés soient prises en compte, qu'elles soient scolaires, sociales ou personnelles.

Inconditionnel

Tous les signaux de difficulté sont pris en compte, quelle qu'en soit la nature, car chaque problème, qu'il soit pédagogique, personnel, social ou affectif, peut contribuer au décrochage scolaire. Les CAR prennent en compte l'élève dans sa globalité, sans réduire ses difficultés à un seul aspect, afin de mieux comprendre ses besoins.

Immédiat

La prise en compte rapide de la difficulté permet à l'élève de se sentir entendu. Bien que la résolution complète prenne davantage de temps, savoir qu'il a été écouté et qu'un accompagnement est en cours permet souvent de désamorcer la situation.

Gratuit

L'objectif est de proposer une aide sans contrepartie aux élèves, sans exiger d'engagement préalable de leur part. Contrairement aux dispositifs traditionnels, les CAR optent pour une approche partant du principe qu'un élève en difficulté peut refuser l'aide s'il se sent incapable de changer. En ce sens, lui offrir un soutien sans condition l'aide à retrouver confiance en lui et l'encourage à évoluer à son rythme.

En plus de ces trois principes, le dispositif s'articule également autour de trois missions : repérer grâce à une veille active et des lieux d'écoute visibles ; comprendre en analysant collectivement chaque situation ; agir en proposant des parcours individualisés, appuyés par une plateforme numérique et des espaces dédiés.

Depuis mars 2025, **les salles d'écoute**, conçues comme des lieux chaleureux et parfois aménagés avec la participation des élèves, constituent la **première étape concrète de cette démarche**. En impliquant largement les personnels éducatifs, les CAR ambitionnent de bâtir une véritable dynamique collective de persévérance scolaire.

Lycée général et technologique

Une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}

OBJECTIFS ET PROGRAMME

- Évaluer les connaissances et les compétences de tous les élèves en mathématiques comme en français
- Intégrer les résultats au dossier Parcoursup

- Pour tous les élèves de 1^{re} générale et technologique
- Dès la session 2026

→ L'épreuve porte sur le **programme de mathématiques en vigueur** préparé par les élèves :

- **En voie générale, spécialité mathématiques :** programme de 1^{re} de l'enseignement de spécialité mathématiques

- **En voie générale, hors spécialité mathématiques :** programme de l'enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique

- **En voie technologique :** programme de 1^{re} de l'enseignement commun de mathématiques

L'ÉPREUVE

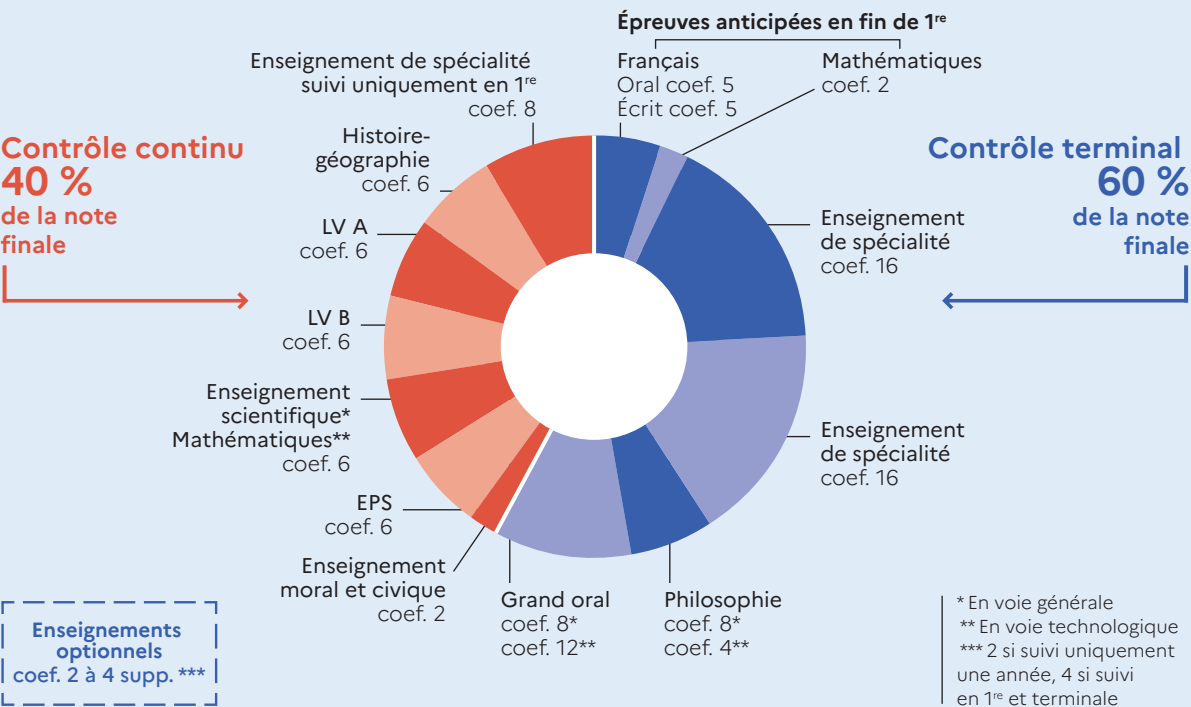
**Coefficient 2**

**2 heures**

**Sans calculatrice**

- La nouvelle épreuve commune de mathématiques comprend **deux parties** :
1. Calculs et questions à choix multiples sur les automatismes **(6 points)**
 2. Deux à trois exercices indépendants les uns des autres permettant d'évaluer les connaissances et compétences mobilisées dans l'activité mathématique **(14 points)**

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT



Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises

À RETENIR

- Le lycée professionnel, ce sont **près de 2 100 établissements répartis sur le territoire, dans lesquels 685 000 jeunes, dont 95 % d'élèves et 5 % d'apprentis, sont formés chaque année** en vue d'obtenir un diplôme professionnel du secondaire (CAP ou baccalauréat professionnel pour l'essentiel, mais aussi brevet professionnel, certificat de spécialisation ou diplôme vers les métiers d'art).
- **Après la 3^e, plus de 3 jeunes sur 10 poursuivent leur parcours de formation en lycée professionnel.**
- Engagée depuis 2023, **la réforme du lycée professionnel se poursuit en 2025-2026** : bureau des entreprises, gratification des stages, parcours personnalisé, mentorat, soutien au premier emploi.
- Cette année sera aussi marquée par les **40 ans du baccalauréat professionnel.**

→ Conforter une voie porteuse d'avenir

Le haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels

Un haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels a été nommé le 28 avril 2025. Il installera à l'automne un **premier comité national de l'enseignement et de la formation professionnels**, instance de dialogue entre l'État, les Régions, les organisations syndicales et les représentants des entreprises.

1985-2025 : le baccalauréat professionnel a 40 ans

Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, permet de préparer l'exercice d'une activité professionnelle hautement qualifiée. Pensé à son origine pour former de nouveaux profils

Le lycée professionnel, une large gamme de formation

- **25 spécialités de formation vers les métiers de la production** (électricité, métallurgie, mécanique, cuisine, bâtiment, électricité, etc.)
- **12 spécialités de formation vers les métiers de services à la personne et aux entreprises** (sanitaire et social, hôtellerie, transport/logistique, sécurité, etc.)
- **Une offre de formation complète vers les métiers d'art** (orfèvrerie, taille de pierre, lutherie, tapisserie, ébénisterie, verrerie, etc.)

11 472 nouvelles places de formation ouvertes en lycée professionnel à la rentrée 2025

L'offre de formation du lycée professionnel s'adapte pour mieux répondre aux besoins des entreprises, avec :

- le développement de **certificats de spécialisation** en un an après un CAP ou un baccalauréat professionnel ;
- un travail de **transformation de l'offre de formation** de chaque lycée conduit avec les Régions, associant les partenaires professionnels ;
- une **rénovation de la filière de formation vers les métiers d'art** en préparation.

de professionnels, le baccalauréat s'est progressivement installé dans le paysage des formations professionnelles pour devenir **le premier diplôme professionnel choisi par les élèves et leurs familles**. Aujourd'hui, plus de 530 200 élèves sont engagés dans une formation vers un baccalauréat professionnel. Le baccalauréat professionnel est aujourd'hui accessible en formation scolaire, en apprentissage, en formation continue ou par validation des acquis de l'expérience. Chaque spécialité de baccalauréat professionnel est travaillée avec les branches professionnelles pour **adapter la formation à l'évolution des métiers et aux grands enjeux sociétaux, notamment écologiques et numériques**. Depuis 40 ans, le baccalauréat professionnel **répond aux besoins de l'ensemble des secteurs clés de notre économie** : industrie, énergie, bâtiment et travaux publics, hôtellerie, restauration, sécurité, logistique, transport, services aux entreprises ou encore services aux personnes.

→ Accompagner les élèves vers l'insertion professionnelle

Tout au long du lycée professionnel

Tout au long de leur scolarité, les lycéens professionnels sont accompagnés dans la construction de leur projet professionnel. **Les enseignements suivis au lycée, tout**

comme les périodes de formation en milieu professionnel (16 à 20 semaines en baccalauréat professionnel et 12 à 14 semaines en CAP), sont des leviers essentiels pour développer leurs compétences et découvrir les différentes opportunités d'insertion qu'offre leur filière de formation, dès la sortie du lycée ou à l'issue d'une poursuite d'études.

Les bureaux des entreprises installés dans chaque lycée professionnel jouent un rôle clé dans ce parcours vers l'insertion grâce aux relations privilégiées qu'ils entretiennent avec les partenaires du monde professionnel : appui à la recherche de stage ou d'un contrat d'apprentissage, coordination d'événements pour faciliter les rencontres élèves/entreprises, suivi de l'insertion professionnelle des élèves.

En dernière année de lycée professionnel

En terminale professionnelle et en 2^e année de CAP, les élèves bénéficient d'un accompagnement renforcé dans le cadre du programme Avenir Pro, qui prévoit l'intervention d'un conseiller France travail ou de missions locales pour les accompagner vers un premier emploi.

Différents ateliers leur sont proposés, pour leur permettre :

- de mieux se connaître, de se projeter dans le futur, de faire le point sur leurs compétences et les valoriser ;
- de connaître les attentes des recruteurs et le marché du travail local ;
- d'organiser leur recherche d'emploi, de postuler et d'obtenir des entretiens d'embauche ;
- de préparer les entretiens pour convaincre et se faire embaucher.

Ces ateliers sont enrichis par **la mise en place d'événements et d'actions au sein des lycées professionnels**, permettant à chacun de développer son réseau professionnel.

Il peut s'agir, par exemple, de salons, forums, *job dating*, visites d'entreprises, ou de rencontres avec des employeurs.

Par ailleurs, **des temps d'échanges individuels** sont proposés afin d'apporter des réponses personnalisées aux besoins spécifiques de chaque jeune, notamment pour les accompagner dans la levée des freins vers l'emploi tels que la mobilité, le logement ou la santé.

Avenir Pro + accompagne aussi les lycéens professionnels qui seraient sans solution d'emploi ou de poursuite d'étude dans les mois qui suivent leur sortie du lycée.

→ **Le projet d'accompagnement des bacheliers bac pro en BTS**

Un dispositif national mis en œuvre par Parcoursup favorise l'accès des bacheliers professionnels vers la poursuite d'études en BTS. Le nombre de places dans cette filière est priorisé pour les bacheliers professionnels.

L'académie de Reims accompagne dans leur parcours les bacheliers issus de la voie professionnelle et souhaitant s'orienter vers un BTS et ce, sur les différentes étapes depuis leurs vœux :

- En 2024, 87% des élèves de terminale professionnelle de l'académie ont reçu au moins une proposition d'admission en BTS à la fin de la procédure Parcoursup. À titre de comparaison, au niveau national en 2024, 75 % des bacheliers professionnels ont reçu au moins une proposition d'admission en BTS.
- En 2025, 1 562 élèves ont reçu au moins une proposition d'admission en BTS à la fin de la procédure Parcoursup (données au 17/07/2025)

Objectif accompagnement

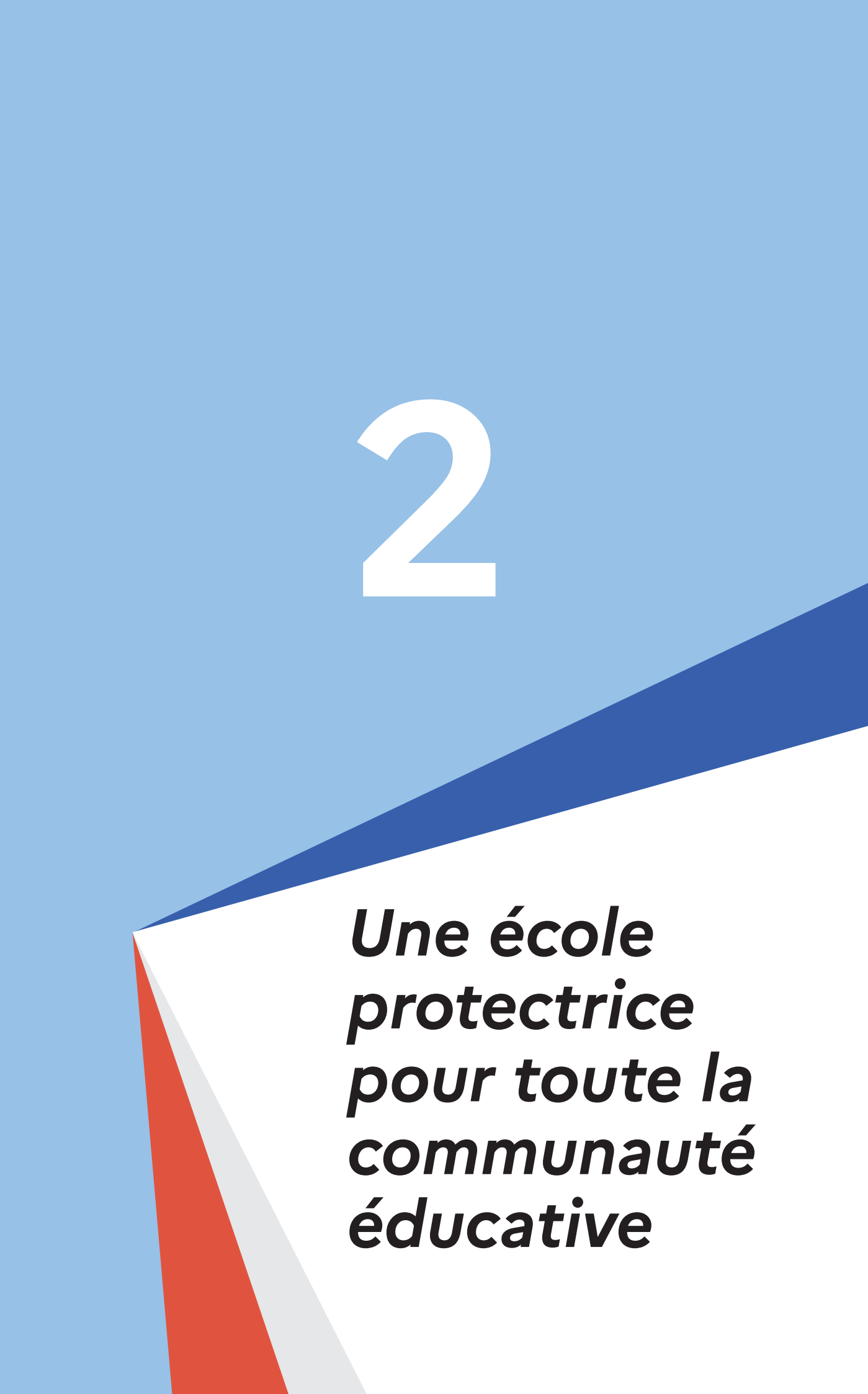
Dans l'académie, en première année de STS, les bacheliers professionnels sont presque aussi nombreux que les bacheliers technologiques (40,2 % contre 42,76 %). Si ces jeunes manifestent une réelle ambition de poursuite d'études, ils rencontrent aussi des difficultés spécifiques qui se traduisent par des taux de décrochage plus élevés que leurs camarades issus des séries technologiques ou générales.

Pour répondre à ce défi, l'académie de Reims déploie un parcours de consolidation en STS, prévu par la réforme de la voie professionnelle. Ainsi, les étudiants identifiés en difficulté dès les premières semaines de BTS se voient proposer un accompagnement ciblé :

- modules de consolidation en français, mathématiques et méthodologie du travail personnel ;
- tutorat et remédiation assurés par les enseignants ;
- temps dédiés favorisant la confiance, la motivation et l'autonomie.





The background features a large light blue area at the top. A dark blue diagonal band runs from the middle left towards the top right. Below this, a white triangular shape points upwards from the bottom left. Within this white triangle, there is a smaller red triangle pointing downwards from the same bottom-left corner, and a grey triangle pointing upwards from the bottom-left corner, partially overlapping the white one.

2

***Une école
protectrice
pour toute la
communauté
éducative***

À RETENIR

- Une nouvelle stratégie « Tous unis contre les violences » sera finalisée en ce mois de septembre pour renforcer la protection des élèves et des personnels et responsabiliser tous les acteurs de la communauté éducative.
- Des mesures soutiennent la généralisation des séances d'empathie et l'apprentissage des compétences psychosociales.
- Les équipes de vie scolaire sont renforcées avec le déploiement de 150 postes de conseiller principal d'éducation (CPE) et de 600 postes d'assistant d'éducation (AED).

→ Engager tous les acteurs de la communauté éducative

Si plus de 90 % des élèves déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur école ou leur établissement, des formes de violence inacceptables persistent : 5 % d'entre eux sont victimes de harcèlement en primaire et au collège. Les incidents graves sont en hausse, tout comme les faits de racisme, d'antisémitisme, les violences envers les personnels et les situations impliquant des armes. La stratégie « Tous unis contre les violences » a pour objectif d'assurer un climat scolaire sécurisant et propice à la réussite des élèves, mais aussi de responsabiliser tous les acteurs de la communauté éducative. Elle prévoit plusieurs dispositifs et outils déployés à compter de la rentrée 2025. Une attention particulière est portée à l'amélioration du climat scolaire dans le premier degré.

Des temps collectifs pour rappeler les règles et renforcer la sécurité

Dès la rentrée, chaque école et chaque établissement réunira l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles, afin de rappeler les règles de vie commune et les enjeux liés à la sécurité. Pendant l'année, chaque classe bénéficiera également d'un temps dédié sur l'heure de vie de classe pour échanger sur les conditions de sécurité à l'école.

Des personnels mieux formés

La formation initiale et continue des personnels et des conseillers principaux d'éducation sera renforcée dans les domaines du climat scolaire et de la sécurité.

L'engagement des élèves valorisé

L'implication des élèves dans la vie de l'école ou de l'établissement sera désormais valorisée dans les bulletins et dossiers scolaires. À la rentrée, des conseils de vie à l'école seront expérimentés dans les écoles volontaires.

Des parents pleinement associés à l'école

L'implication des familles est essentielle pour améliorer le climat scolaire, c'est pourquoi des outils de dialogue seront développés, comme les maisons des parents. Des supports de liaison entre l'école ou l'établissement et les familles en cas de situation de harcèlement sont mis à disposition des directeurs d'école et des chefs d'établissement dès la rentrée 2025.

Une charte école-parents, expérimentée dans plusieurs académies, précisera les droits, devoirs et engagements réciproques de chacun, dans une logique de confiance et de coéducation.

Une articulation renforcée autour des familles

En cas d'incident, le **Conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF)** – levier central de la stratégie de prévention de la délinquance – coordonne les réponses autour de l'élève et ses responsables légaux, en lien avec les élus locaux : rappel à l'ordre, mesures disciplinaires, protocole d'accompagnement

et de responsabilisation des familles (PAR), mesures judiciaires si nécessaire.

Une inspection conjointe de l'éducation nationale et de la justice va être diligentée pour analyser les dispositifs existants et repenser la prise en charge des élèves poly-exclus.

Mieux évaluer le climat scolaire

- Le climat scolaire est au cœur de la **nouvelle vague d'évaluation des écoles et établissements** lancée par le **Conseil d'évaluation de l'école**. **De nouvelles enquêtes d'évaluation du climat scolaire** seront mises à disposition des établissements dès le 1^{er} trimestre 2026 pour recueillir les perceptions des élèves, des personnels et des familles sur la sécurité, les relations interpersonnelles, le bien-être, la justice scolaire et les conditions d'apprentissage.
- **Dans chaque circonscription du premier degré, un correspondant climat scolaire est désigné** parmi les référents directeurs d'école ou les conseillers pédagogiques au sein des pôles ressources des circonscriptions, pour répondre aux besoins identifiés des écoles et accompagner les équipes.
- **Dès la rentrée 2026, un état annuel de la qualité de vie à l'école** sera publié pour faire le bilan et l'analyse du bien-être des élèves et des personnels, de la sécurité et du climat scolaire. Cet état sera fondé sur des données concrètes collectées sur le territoire.

→ Développer les compétences psychosociales

Parce qu'elles permettent d'améliorer les relations à soi et aux autres, les compétences psychosociales (CPS) sont **un levier efficace pour contribuer à un climat scolaire apaisé**. Les séances d'empathie, généralisées dans le premier degré depuis la rentrée 2024, **ont montré leur efficacité**. Pour accompagner cette généralisation, un « kit empathie » est mis à la disposition de l'ensemble des équipes et utilisé dans la majorité des établissements. Plus généralement, le ministère poursuit la **formation des équipes** avec le déploiement, en 2026, d'une deuxième vague du « lab formatif CPS » à destination des formateurs académiques pour l'intégration des CPS au sein d'autres disciplines. **Des ressources pour le second degré** seront également diffusées progressivement au fil de l'année scolaire.

→ Accorder des moyens supplémentaires pour soutenir les écoles et les établissements

Les équipes de vie scolaire ont été renforcées dans les établissements les plus exposés aux risques de violences. **150 postes** de conseillers principaux d'éducation (CPE) et **600 postes** d'assistants d'éducation (AED) supplémentaires ont ainsi été déployés (**1 poste de CPE et 9 d'AED** sont prévus dans l'académie de Reims).

PLAN BRISONS LE SILENCE

Agir contre les violences à l'école

OBJECTIFS

- Protéger les élèves
- Libérer la parole des élèves
- Renforcer les contrôles des établissements

Lancé en mars 2025, le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » a été mis en œuvre **pour que les violences physiques, morales et sexuelles au sein des établissements privés ou publics ne puissent plus se produire**

SIGNALER LES FAITS DE VIOLENCE

- Le décret n° 2025-542 du 16 juin 2025 rend **obligatoires le recueil et le traitement des faits de violence dans les établissements privés sous contrat.**

- **Utilisation de l'application Faits établissement** pour signaler les faits aux niveaux académique et/ou ministériel

- **Mise en place d'une fiche procédure**, communiquée à tous les personnels, pour encadrer la circulation et le traitement des signalements

LIBÉRER LA PAROLE DES ÉLÈVES

- Dès la rentrée 2025, **le recueil des témoignages des élèves est systématisé.**

- **Dans tous les établissements, en internat et à l'issue de voyages scolaires avec nuitée**, mise à disposition des élèves d'un **questionnaire** : en cas d'alerte, des entretiens avec des professionnels sociaux, de santé et des psychologues seront organisés

- **Mobilisation du 119 Enfance en danger** pour alerter les équipes académiques de signalements d'abus et **vérification de l'affichage obligatoire du 119** dans tous les établissements recevant des mineurs

RENFORCER LES CONTRÔLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT

- L'inspection des établissements privés sous contrat est intensifiée et **élargie aux questions de climat scolaire.**

- **60 inspecteurs supplémentaires** avec des profils variés (santé, social) pour favoriser une approche pluridisciplinaire : 30 à la rentrée 2025 et 30 à la rentrée 2026

- **Mission d'appui au sein de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)** pour renforcer la formation des inspecteurs chargés des contrôles

- **Objectif de 40 % d'établissements inspectés** sur les 2 prochaines années, avec 50 % des contrôles réalisés sur site et 1 000 contrôles réalisés d'ici la fin de l'année civile 2025

Lutter contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

→ La politique de lutte contre le harcèlement à l'école repose sur le plan interministériel annoncé en septembre 2023 :

100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.

En 2025 :

- **Les écoles, collèges et lycées publics** ont constitué une équipe ressource de 5 personnels formés au traitement des situations ;
- **115 133** collégiens et lycéens se sont portés volontaires pour être ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement ;
- **5 591 941** élèves ont participé à la journée nationale Non au harcèlement.

→ Une plateforme numérique permet d'**accompagner le plan de prévention** de chaque école et de chaque établissement.

→ Prévenir pour protéger

Former tous les personnels

D'ici 2027, **tous les personnels de l'éducation nationale** devront avoir reçu une formation sur le harcèlement en deux volets :

- un parcours de **6 h de formation** (3 h en ligne sur Magistère, 3 h en présentiel) pour prévenir et repérer les situations de harcèlement ;
- l'appui d'**une équipe ressource dans chaque établissement**, pilotée par un coordonnateur, pour accompagner la mise en œuvre de la politique de prévention.

Impliquer les élèves

Afin de permettre aux élèves de **réfléchir collectivement aux comportements à adopter** au sein de la communauté scolaire, ils bénéficient de **10 heures annuelles d'apprentissage du CP à la terminale**. Ces temps leur permettent de se sensibiliser et de se former à la prévention du harcèlement et au développement des compétences psychosociales. Une plateforme numérique propose des **parcours modulables qui s'adaptent aux besoins et aux réalités** de chaque école ou établissement.

Dans le second degré, **chaque établissement compte 10 élèves ambassadeurs** formés et accompagnés par un adulte référent.

Ainsi, **plus de 100 000 élèves volontaires** ont d'ores et déjà été formés pour repérer, accompagner et alerter en cas de situation de harcèlement.

Renforcer l'alliance éducative

Dans chaque école et établissement, lors des réunions de rentrée, **une information est mise en place à destination des familles** afin de leur présenter la politique de lutte contre le harcèlement.

Une plateforme dédiée, **Non au harcèlement – Des clés pour les familles**, est également accessible en ligne (nah-familles.cned.fr) et propose une formation avec des vidéos, témoignages et fiches pratiques pour mieux comprendre le harcèlement scolaire et savoir comment agir.

À cette rentrée, le **dispositif des parents ambassadeurs** permettra aux parents volontaires d'être formés afin de devenir un lien essentiel entre l'école et les familles. Dans cette perspective, les établissements sont incités à **associer les parents à la Journée nationale de lutte contre le harcèlement**, le 6 novembre 2025.

→ Détecter et agir rapidement

Des outils de mesure

Détecter le harcèlement, c'est d'abord **écouter**. Comme chaque année depuis 2023, tous les élèves du CE2 à la terminale sont invités à remplir **un questionnaire d'auto-évaluation** dans le cadre d'une enquête organisée en novembre, lors de la journée nationale Non au harcèlement. Ce moment clé permet d'avoir **une photographie précise de ce que vivent les élèves à l'école**. Les résultats font également l'objet d'une analyse statistique présentée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Simplifier les signalements

Pour **faciliter la prise en charge d'une situation de harcèlement**, plusieurs mesures sont mises en place :

- des référents sont identifiés ;
- le **numéro national 3018** est dédié aux signalements ;
- des lignes académiques sont également accessibles.

Cette organisation permet d'**agir rapidement**, de manière coordonnée et adaptée, en garantissant la traçabilité des signalements, la confidentialité et la sécurité des informations recueillies.

Dans l'académie de Reims

→ Lutter contre le harcèlement à l'école

Le harcèlement se caractérise par des violences répétées pouvant être verbales, physiques ou psychologiques. Ces comportements peuvent se manifester à l'école, lorsqu'un ou plusieurs élèves s'en prennent à une victime incapable de se défendre. Avec l'usage constant des nouvelles technologies (téléphones portables, réseaux sociaux), le harcèlement peut également se poursuivre en dehors de l'établissement scolaire, sous la forme de cyberharcèlement.

Pour combattre ce phénomène, **le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)** a été lancé en 2021. Plan global visant à prévenir et traiter les situations de harcèlement, pHARe est déployé dans les écoles et collèges dès la rentrée 2022, et a été étendu aux lycées à la rentrée 2023.

Ce programme est basé sur **5 piliers** :

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
- Former une communauté protectrice autour des élèves ;
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
- Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme ;
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

La politique de prévention s'appuie aujourd'hui sur un réseau de **150 responsables académiques et départementaux** dédiés au pilotage de la lutte contre le harcèlement. Accompagnés de leurs équipes, ils traitent les situations de harcèlement signalées par les chefs d'établissement, via un numéro académique et grâce à **la plateforme du 3018**. Ce numéro d'urgence est d'ailleurs systématiquement communiqué à chaque rentrée scolaire aux élèves dans les carnets de correspondance et autres supports numériques.

Au sein de l'académie de Reims, 99 % des écoles et établissements scolaires ont obtenu une labellisation pHARe et disposent d'équipes ressources, de coordonnateurs et d'au moins dix élèves ambassadeurs par collège et lycée, représentant plus de 3 110 élèves mobilisés au quotidien.

Par ailleurs, l'ensemble des écoles et établissements scolaires participe à la journée « Non au harcèlement » et au concours « Non au harcèlement ». Enfin, 70 % des écoles et établissements scolaires du territoire académique ont organisé l'an passé au moins un atelier des parents, visant à informer et à donner des éléments de compréhension sur la politique de lutte contre le harcèlement.

Sur l'année 2025–2026, trois temps forts de la lutte contre le harcèlement à l'École sont à retenir :

- Le jeudi 6 novembre 2025 : La journée « Non au harcèlement » ;
- Le mardi 10 février 2026 : Le Safer internet day ;
- Le mardi 10 février 2026 : 13^e édition du prix « Non au harcèlement ».

2.3

Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école

À RETENIR

- **Le dispositif Portable en pause**, qui prévoit une mise à l'écart effective des téléphones portables des élèves, est généralisé au collège.
- Chaque lycée engagera **une réflexion pour intégrer le numérique** dans son projet d'établissement.
- **Les mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT)** et les logiciels de vie scolaire seront suspendues le soir et en fin de semaine.

→ Installer le dispositif **Portable en pause**

Une expérimentation positive

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, plus de **32 000 collégiens ont expérimenté la mise à l'écart du téléphone portable**, à travers des dispositifs variés choisis localement – boîtes collectives, pochettes individuelles, casiers. Cette expérimentation a produit des **effets positifs sur le climat scolaire**, la concentration des élèves et le bien-être général dans les établissements l'ayant mise en place. Une diminution des signalements de cyberharcèlement et d'incidents liés aux réseaux sociaux a également été constatée.

La généralisation du dispositif au collège

Compte tenu des effets positifs observés sur le climat scolaire et les apprentissages, le dispositif **Portable en pause** sera **généralisé dès la rentrée**. Chaque collège définira la modalité de mise à l'écart des téléphones (ou tout objet connecté) qu'il souhaite adopter, en concertation avec les membres de la communauté éducative, notamment les collectivités territoriales et les parents d'élèves. Cette organisation, adaptée aux spécificités de l'établissement, sera **inscrite dans le règlement intérieur**.

Dans les lycées, **une réflexion sera menée avec les élèves et la communauté éducative** sur le numérique, et notamment sur la place du téléphone portable et des objets connectés. Cette réflexion doit être construite au sein des instances de démocratie scolaire et a vocation à nourrir le projet d'établissement.



Des mesures complémentaires

Pour atténuer les effets délétères des informations reçues à toute heure (notes, devoirs, etc.), **leur diffusion sera suspendue dans les ENT et les logiciels de vie scolaire par défaut le soir (de 20 h à 7 h) et en fin de semaine (du vendredi 20 h au lundi 7 h).**

Ces plages horaires pourront être adaptées si nécessaire par les chefs d'établissement. Dans la continuité de cette mesure, et plus particulièrement au collège, **un temps devra être consacré à chaque heure de cours** pour que les élèves prennent note de leurs devoirs et mémorisent le travail à faire.

Le déploiement d'un module de sensibilisation auprès des lycéens

À partir de janvier 2026, les élèves de 4^e et de 2^{de} bénéficieront d'un module de prévention baptisé « L'AIDER »

(apprendre à identifier, discerner, écouter et réagir). Construit avec des psychiatres spécialistes de l'enfance et de l'adolescence, il permet aux élèves d'apprendre à mieux repérer et aider leurs camarades en souffrance, à accéder plus facilement aux ressources d'aide disponibles.

→ Éduquer au numérique et accompagner les familles

À la rentrée, **des repères clairs seront diffusés à l'ensemble de la communauté éducative** pour que l'usage du numérique à l'école s'inscrive dans une démarche réfléchie, protectrice et émancipatrice pour les élèves. Ces repères préciseront les **modalités recommandées d'exposition** aux écrans et d'utilisation du numérique, notamment en classe. Ils doivent permettre de développer les compétences numériques des élèves, ainsi que leur esprit critique.

À l'occasion des réunions de rentrée, les écoles et les établissements scolaires organiseront en lien avec la communauté éducative, et tout particulièrement **avec les familles, une réflexion sur les usages du numérique** et les risques de la surexposition aux écrans. Des ressources d'accompagnement seront fournies dès la rentrée aux établissements.

Dans l'académie de Reims

→ Séminaire « Attention aux écrans ? »

Si les outils numériques peuvent enrichir les apprentissages et contribuer à l'acquisition de compétences, un usage inadapté et prolongé des écrans peut avoir des effets néfastes, en particulier sur les plus jeunes : troubles de l'attention, de la vue, repli social, fatigue ou encore affaiblissement de l'esprit critique.

Afin de lutter contre le phénomène de surexposition aux écrans, le dispositif de la « **pause numérique** » a été mis en place en septembre 2024. Sur l'académie de Reims, **21 collèges se sont portés volontaires** pour le mettre en place. En un an, l'expérimentation a démontré des effets positifs sur le climat scolaire, la sérénité des élèves et des personnels et la disponibilité des élèves aux apprentissages.

Soucieux d'aller plus loin, le ministère a donc décidé de mettre en place à compter de cette rentrée un dispositif plus large appelé « Portable en pause ».

Par ailleurs, au lycée, une réflexion collective sera engagée sur la place du téléphone et du numérique, notamment au sein des instances de démocratie scolaire, afin d'alimenter les projets d'établissement.

C'est dans cet esprit que l'académie de Reims travaille actuellement à l'organisation d'un **séminaire intitulé « Attention aux écrans ? »** à destination des enseignants, personnels de l'Éducation nationale, élus et partenaires du territoire. Cette rencontre permettra à chacun de prendre conscience de la place des écrans au quotidien, des enjeux et des solutions pour lutter contre les conséquences de la surexposition. Cet événement, prévu en novembre 2025 dans le département de l'Aube, sera également décliné dans la Marne en décembre.



Inscrire la santé au cœur de l'école

À RETENIR

- Pour réaffirmer l'importance de la santé à l'école, **la collaboration avec les acteurs en santé** est renforcée localement et les **procédures administratives simplifiées**.
- **La santé mentale est inscrite comme une priorité de l'éducation nationale**, qui marque une contribution de premier plan à la Grande Cause nationale 2025.
- Dès la rentrée, **chaque école, collège et lycée** mettra en place **un protocole dédié à la santé mentale**.

→ *Faire de la santé des élèves un enjeu partagé par toute la communauté éducative*

Les Assises de la santé scolaire ont permis de **réaffirmer les trois piliers de la santé scolaire** :

la prévention, la détection et la promotion de la santé des jeunes. Trois objectifs ont été fixés :

- mieux détecter et prendre en charge ;
- renforcer l'appui aux équipes éducatives ;
- sensibiliser et prévenir.

La mobilisation des personnels de santé et des partenaires de l'école

La santé des élèves, entendue dans sa globalité comme un état de bien-être physique, mental et social, est une condition essentielle de leur réussite. Elle commence dans l'école ou l'établissement, où l'attention portée à leurs besoins fondamentaux (physiologiques ou psychologiques, en particulier de sécurité affective ou d'estime et d'accomplissement de soi) doit être une priorité. S'ils perçoivent des signes de mal-être chez un élève, **les personnels sociaux et de santé de l'établissement interviennent, l'accueillent, évaluent la situation et, si besoin, assurent une orientation vers un partenaire de soin**.

À compter de cette rentrée, **un pôle « santé, bien-être et protection de l'enfance » composé de professionnels de santé, de**

Détecter dès le plus jeune âge : 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé

Les partenariats avec les acteurs locaux de santé sont renforcés pour assurer, dès les premières années de scolarité, la détection des fragilités et garantir une prise en charge plus efficace.

L'objectif est de garantir que, d'ici la rentrée 2026 :

- **100 % des enfants de 3 à 4 ans bénéficient d'un dépistage des troubles de santé :**
- **100 % des élèves de 6 ans disposent d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.**

psychologues de l'éducation nationale et de personnels sociaux sera mis en place dans chaque département. Ce pôle évalue les besoins du territoire et construit un plan d'action adapté. Cette organisation permettra de mieux repérer les élèves en difficulté, d'intervenir précocement et de mobiliser les bons relais, en lien avec les acteurs de santé locaux (protection maternelle et infantile, médecins, assurance maladie, etc.).

Pour soutenir cette ambition et recentrer les personnels de santé de l'éducation nationale sur leur cœur de métier, **de premières actions de simplification administrative pour les médecins sont mises en œuvre dès la rentrée**. Par exemple, les aménagements pédagogiques du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) pourront être mis en place dans le cadre d'une réunion de l'équipe éducative sans attendre l'avis du médecin scolaire.

Un meilleur appui aux équipes éducatives

Les mesures des Assises de la santé scolaire s'inscrivent dans le cadre plus large de la démarche « École promotrice de santé », qui vise à faire du bien-être des élèves une priorité à tous les niveaux. Chefs d'établissement, directeurs d'école et cadres de l'éducation nationale en sont les premiers acteurs. Pour les accompagner, **de nouveaux modules de formation en ligne leur sont proposés en cette rentrée** afin de mieux piloter cette dynamique.

Renforcer le lien avec les familles

Les familles sont associées à chaque étape du repérage et de l'accompagnement des élèves, tant en matière de santé (prévention, suivi médical, hygiène de vie, alimentation, sommeil, activité physique) **que de santé mentale** (bien-être émotionnel, gestion du stress, repérage précoce des troubles psychiques).

Des temps d'information réguliers, organisés sous forme de réunions, d'ateliers ou via des supports numériques, leur permettent de mieux comprendre les enjeux de santé et de santé mentale à l'école, d'identifier les ressources disponibles et de renforcer leur rôle de soutien auprès de leur enfant.

Les personnels sociaux et de santé travaillent en partenariat étroit avec les familles afin de co-construire des réponses adaptées aux besoins de l'élève, de favoriser le suivi des recommandations médicales et psychologiques et de faciliter l'accès aux dispositifs existants de prévention, de soin et d'accompagnement.

→ Agir tous ensemble en faveur de la santé mentale

Les Assises de la santé scolaire ont permis **d'inscrire la santé mentale comme une priorité** et de marquer la contribution de premier plan de l'éducation nationale à la Grande Cause nationale. 12 mesures sont venues organiser la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative : chaque personnel, au quotidien, doit pouvoir agir, à son niveau, du repérage à la prise en charge, et jouer un rôle spécifique formalisé dans le protocole santé mentale.

La santé mentale des jeunes : un constat qui appelle réaction

- **8 % des élèves de maternelle et 13 % des élèves d'élémentaire** présentent **un trouble probable de santé mentale**

(Étude nationale sur le bien-être des enfants, Santé publique France, 2022)

- Sur la période 2018-2022, la **prévalence du risque de dépression** pour les collégiens et lycéens a augmenté :

- **de 5,2 % à 6,9 % chez les garçons.**

- **de 13,4 à 21,4 % chez les filles.**

(Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances, Santé publique France, enquête Enclass, 2024)

- Sur les trois dernières années, le **nombre d'hospitalisations en psychiatrie** des adolescentes a été quasiment **multiplié par 3.**

Mieux détecter et prendre en charge

Dès la rentrée, chaque école, collège et lycée met en place un protocole santé mentale précisant le rôle de chacun dans la prévention, le repérage et l'accompagnement des élèves. Cette démarche est coordonnée localement par les directions académiques avec l'appui d'équipes pluridisciplinaires.

Un parcours de formation en ligne est proposé aux personnels de direction et d'inspection afin de les aider à mobiliser leurs équipes autour de la santé mentale. L'ensemble des personnels pédagogiques et éducatifs bénéficie d'un module de sensibilisation, tandis que **deux « personnels repères »** par collège, lycée et circonscription

reçoivent une formation approfondie pour détecter les signes de mal-être et orienter les élèves vers les structures adaptées.

Les liens avec les maisons des adolescents sont renforcés, sur la base de conventions établies avec chaque structure, pour faciliter l'accompagnement des jeunes en difficulté et sécuriser leur parcours. Par ailleurs, **un dispositif « coupe-file » avec les centres médico-psychologiques (CMP)** garantit aux élèves repérés un accès prioritaire aux soins.

Renforcer l'appui aux équipes éducatives

Dès la rentrée, 100 conseillers techniques en santé mentale auprès des directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) sont déployés pour renforcer le suivi et le soutien au sein des établissements scolaires.

Sensibiliser et prévenir

À partir de janvier 2026, les élèves de 4^e et de 2^{de} bénéficieront du module « L'AIDER »

(apprendre à identifier, discerner, écouter et réagir), un programme éducatif visant à développer l'attention à soi et aux autres, à repérer les situations de mal-être et à adopter des comportements adaptés face à une personne en difficulté.

Dans l'académie de Reims

La santé mentale au cœur des préoccupations

La santé mentale est au centre du plan « Santé scolaire, agir pour l'École », dévoilé en mai dernier par la ministre de l'Éducation nationale, Elisabeth Borne. Sur les douze mesures constitutives du plan, neuf d'entre elles la concernent en effet directement.

Aussi, afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures dans les meilleures conditions, **des pôles ressources « Santé, Bien-Être et Protection de l'Enfance »** ont été constitués au sein des DSDEN de l'académie de Reims, regroupant les conseillers techniques sociaux et de santé de chaque département. La mise en forme de ces pôles vise à renforcer l'action coordonnée des acteurs autour de la santé des élèves. La place centrale de la santé mentale au cœur des politiques de santé rend désormais essentiel le conseil technique d'un psychologue de l'Education nationale. C'est pourquoi, au sein de ce pôle « Santé, Bien-Etre et Protection de l'enfance », le psychologue conseiller technique en santé mentale contribuera à la mise en œuvre des orientations académiques en santé mentale des élèves.

En outre, au sein de l'académie, le recteur a souhaité que soit également mis en place **une coordination académique de la santé mentale des élèves**, qui s'exercera au sein d'un pôle académique « Santé, Bien-Être et Protection de l'Enfance ». Enfin, un psychologue conseiller technique en santé mentale auprès du recteur sera aussi recruté pour intégrer ce pôle académique et aura, entre autres, pour mission de coordonner le réseau des conseillers techniques en santé mentale auprès des DASEN.

Les principales étapes du protocole santé mentale

→ Dans chaque école, collège et lycée → Dès la rentrée 2025



REPÉRER

- **Quels signes ?**
- **Par qui ?** Tous, dont les personnels repères en santé mentale



ALERTE

- **Qui ?** Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement
- **Par quels moyens ?** Fiche d'alerte, email, oralement, etc.
- **Par qui ?** Tous
- **En cas d'urgence :** composer le 15 ou le numéro d'urgence prévention suicide 3114



ÉVALUER

- **Comment ?** Outils d'évaluation
- **Par qui ?** Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ADRESSER

- **En interne**
 - **Vers qui ?** Un autre personnel social ou de santé
- **En externe**
 - **Vers qui ?** Les professionnels sociaux ou de santé, en ville ou hôpital, partenaires de l'éducation nationale (centres médico-psycho-pédagogiques, maisons des adolescents, etc.)
 - **Par qui ?** Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ASSURER UN SUIVI

- **Comment ?**
 - Attention particulière à l'élève
 - Aménagements si nécessaire
 - Poursuite du suivi externe et lien avec les personnels sociaux et de santé
- **Par qui ?** L'équipe éducative et pédagogique

PROMOUVOIR LA BONNE SANTÉ MENTALE

- ✓ Constituer l'**équipe ressource** et informer de l'existence du protocole
- ✓ Effectuer un **diagnostic**
- ✓ **Accompagner** et **former** les adultes de l'école ou de l'établissement
- ✓ **Soutenir** et **outiller** les élèves sur la santé mentale
- ✓ Développer les **compétences psychosociales** (CPS)
- ✓ Développer le lien avec les **familles**

PLAN SANTÉ SCOLAIRE

12 mesures pour grandir en bonne santé

AGIR POUR LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

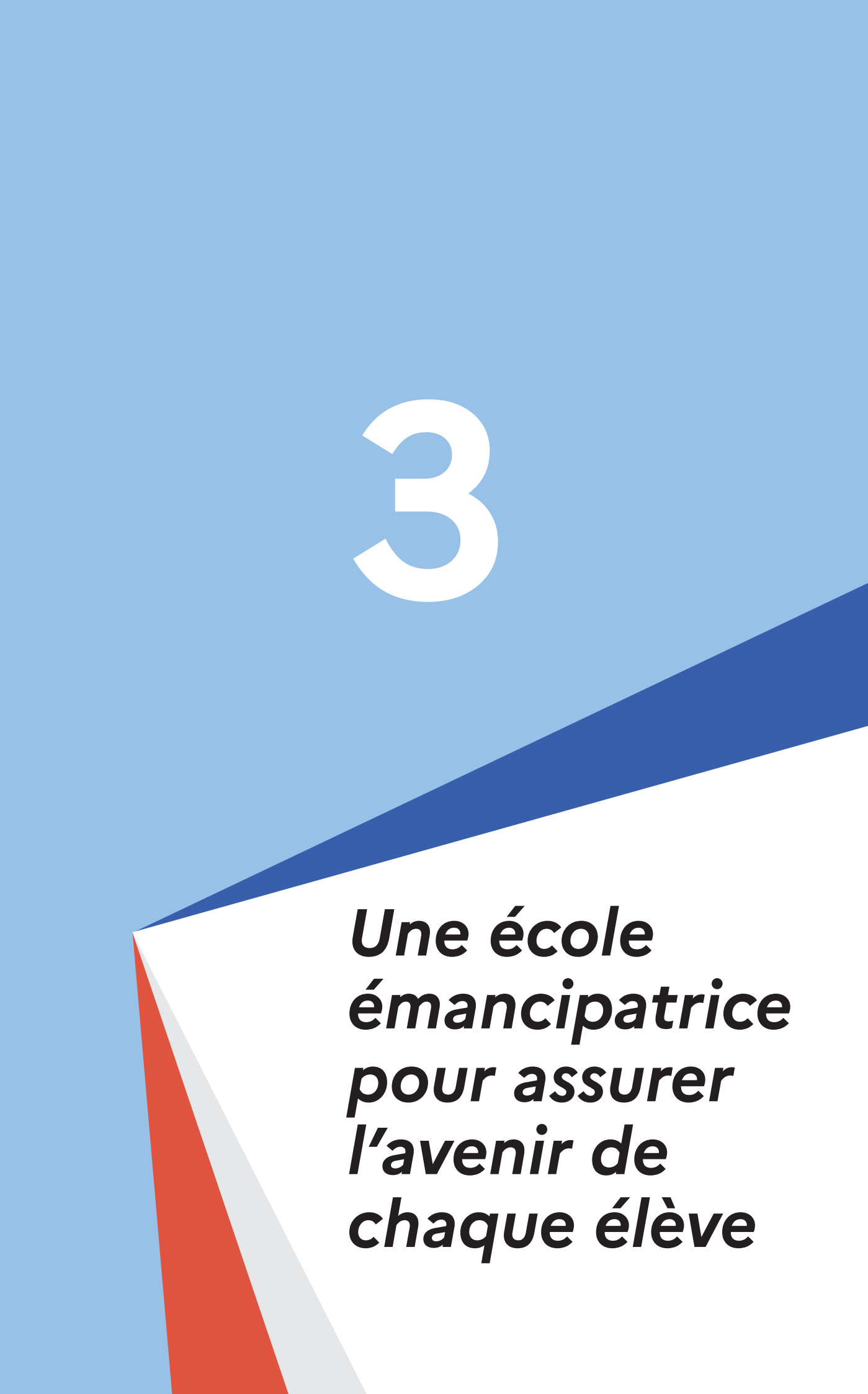
- 1.** **Prévention, détection et promotion de la santé :** recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative.
- 2.** **Détecter dès le plus jeune âge :** 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.
- 3.** **Garantir une prise en charge plus efficace :** faire alliance avec les partenaires de l'École.

AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE

- 4.** **Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale** dans toutes les écoles, collèges et lycées d'ici fin 2025.
- 5.** **Former à la santé mentale** les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction.
- 6.** Former deux **personnels repères en santé mentale** dans chaque circonscription (premier degré) et dans tous les collèges et lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.
- 7.** Développer le partenariat avec les **maisons des adolescents**.
- 8.** Organiser un système de coupe-files pour faciliter **l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques**.
- 9.** **Nommer 100 psychologues de l'éducation nationale conseillers techniques en santé mentale**, soit un par département.
- 10.** **Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé** en faveur de la santé mentale.
- 11.** **Renforcer les compétences psychosociales** des élèves pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves.
- 12.** **Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation** auprès des lycéens et l'expérimenter auprès des collégiens.





The background is an abstract composition of geometric shapes. A large light blue triangle occupies the top half. Below it, a dark blue triangle points upwards from the bottom right. The bottom left corner is a white triangle pointing upwards, which is partially overlaid by a red triangle pointing downwards from the bottom left. The number '3' is centered in the light blue area.

3

***Une école
émancipatrice
pour assurer
l'avenir de
chaque élève***

Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

OBJECTIFS

→ Transmettre des valeurs fondamentales comme le respect de soi et des autres

→ Prévenir les discriminations énoncées à l'article 225-1 du Code pénal

→ Promouvoir l'égalité filles-garçons et lutter contre les stéréotypes

→ Protéger contre toutes les formes de violence en renforçant la capacité des élèves à demander de l'aide

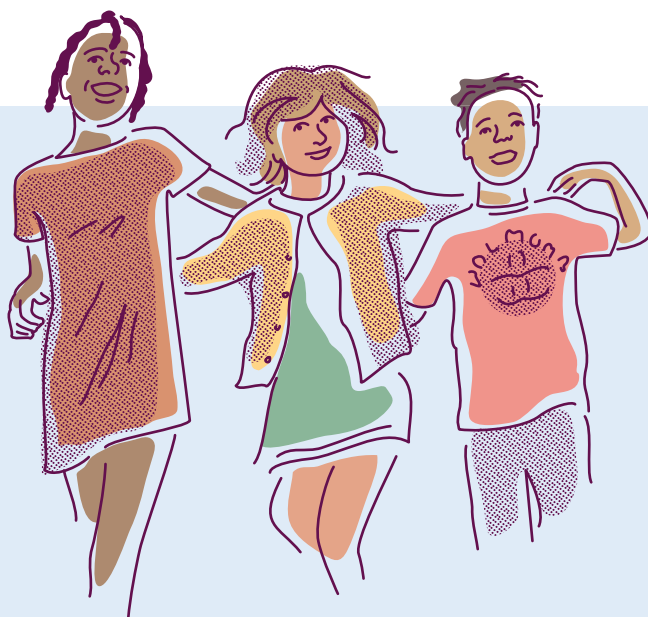
ÉDUCER À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE AU PREMIER DEGRÉ

Les notions abordées se **concentrent sur l'éducation à la vie affective et relationnelle.**

Le programme respecte le développement et la maturité des élèves, avec des thèmes comme :

- **apprendre à se connaître** et à connaître son corps ;
- améliorer le bien-être, **encourager les élèves à s'exprimer** ;
- permettre **des choix responsables** ;
- **respecter les autres et vivre ensemble** grâce au respect et à l'empathie ;
- prévenir **toutes les formes de violence.**

→ Les questions liées à la sexualité ne sont pas abordées avant le collège.



ÉDUCER À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE, ET À LA SEXUALITÉ AU SECOND DEGRÉ



Le programme aborde des sujets plus complexes tout en respectant l'âge des élèves.

Des notions biologiques d'anatomie et de reproduction, de prévention des risques, ainsi que des notions liées aux droits humains sont convoquées pour :

- **transmettre des connaissances** sur la sexualité et la santé, sur la reproduction, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles ;
- **favoriser des choix éclairés** et responsables ;
- **lutter contre les discriminations** : sensibiliser aux stéréotypes, notamment de genre, et **promouvoir l'égalité et le respect** entre les sexes ;
- **prévenir les violences** sexuelles et le harcèlement : inculquer les notions de consentement, de respect et de droit.

UN DÉPLOIEMENT EFFECTIF DÈS LA RENTRÉE 2025

- ✓ Au moins **3 séances par an** conformément à la loi en vigueur depuis 2001 (article L. 312-16 du Code de l'éducation)
- ✓ Des programmes progressifs, **respectant la maturité et l'âge** des élèves

UNE MISE EN ŒUVRE ACCOMPAGNÉE

- ✓ Un **plan de formation national** est déployé pour accompagner les professeurs, incluant des sessions en académie et des parcours d'auto-formation en ligne
- ✓ Des **ressources sont mises à disposition** sur Éduscol pour guider les équipes éducatives dans la mise en place des séances

Garantir l'accès à l'école pour tous

À RETENIR

- **500 pôles d'appui à la scolarité (PAS)** maillent désormais le territoire, après une expérimentation dans quatre départements en 2024-2025.
- **L'accompagnement humain** est amélioré et **les équipes médico-sociales** sont davantage implantées dans les écoles.
- **477 000 livrets de parcours inclusifs (LPI)** sont déjà ouverts ; le dispositif devient l'interface unique permettant coordination et continuité.
- **70 nouveaux dispositifs pour les troubles du neurodéveloppement (TND)** et **25 personnes ressources TND** supplémentaires sont déployés dans le cadre de la stratégie nationale des TND.

Garantir l'accès à l'école pour tous est une exigence de justice sociale. À la rentrée 2025, cette exigence se traduit par des réponses concrètes, lisibles et immédiates pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. En poursuivant le déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS), l'École de la République :

- renforce sa coopération avec le secteur médico-social ;
- facilite l'accès pour tous au matériel pédagogique adapté (MPA), au matériel informatique notamment ;
- s'appuie sur un outil unique, le livret de parcours inclusif (LPI), pour coordonner les réponses éducatives.

Ce triptyque s'inscrit par ailleurs dans une mise en œuvre, coordonnée avec le secteur médico-social, des objectifs portés par la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND).

→ Coordonner l'ensemble des acteurs d'un territoire

Dans l'académie de Reims

Le rôle des PAS

Sur les 500 pôles d'appui à la scolarité (PAS) répartis sur le territoire national, **l'académie de Reims déploiera 9 PAS** à la rentrée 2025. Ce nouveau service partenarial avec l'ARS permettra, sur un secteur géographique donné, de mettre à disposition des élèves à besoins éducatifs particuliers et de leurs familles, un enseignant ainsi qu'un éducateur spécialisé. Il sera complété d'**une équipe médico-sociale mutualisée** au niveau départemental et permettra ainsi de favoriser l'inclusion de tous les élèves en apportant des réponses rapides à leurs besoins.

Un accompagnement humain au plus près des besoins

L'accompagnement humain est le premier outil de l'École inclusive : **plus de 60 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification d'accompagnement par un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)**. Les AESH sont les professionnels de référence de l'École pour tous et ils doivent pleinement trouver leur place au sein des équipes éducatives.

À la rentrée 2025, trois départements expérimenteront une organisation renforcée de l'accompagnement humain, centrée sur la qualité et la continuité des interventions des AESH. Dans ces territoires, les directeurs d'école et chefs d'établissement définiront l'emploi du temps des AESH au plus près des besoins des élèves. Jusqu'à présent, dans le cadre des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), les AESH pouvaient être rattachés à plusieurs établissements, ce qui rendait plus complexe leur appartenance pleine et entière à une communauté éducative. Dans

cette expérimentation, les AESH pourront désormais être intégrés à la communauté éducative d'un unique établissement scolaire, favorisant une meilleure coordination avec les équipes pédagogiques et un accompagnement plus cohérent des élèves.

Le médico-social à l'école

Plus de 500 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2024. Ils sont encore plus nombreux en cette rentrée 2025. Cette dynamique implique un engagement collectif fondé sur la **coopération entre les professionnels de l'éducation, du secteur médico-social et de l'ensemble de la communauté éducative**.

Conformément aux engagements pris lors du comité interministériel du handicap du 6 mars 2025, 100 établissements scolaires bénéficieront de l'appui direct d'équipes médico-sociales implantées au sein de l'école. Ces équipes accompagneront les élèves en situation de handicap ayant besoin d'un soutien éducatif ou de soins, afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire. Leur expertise viendra également renforcer les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre d'une scolarisation pleinement inclusive.

La stratégie TND

Si l'ouverture de 70 dispositifs était prévue dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND), certaines académies sont allées au-delà : **ce sont ainsi 75 dispositifs qui seront ouverts à la rentrée 2025**.

- **19 unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)**
- **32 dispositifs d'autorégulation (DAR) ou unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)** dans le premier degré
- **24 DAR** dans le second degré

Parallèlement, le **déploiement des personnes ressources TND (PR-TND)** se poursuit, en vue d'atteindre l'objectif de 100 postes d'ici 2027. Pour la deuxième année consécutive, 25 nouveaux PR-TND seront en poste dès la rentrée 2025.

L'objectif est clair : **rendre l'école pleinement accessible aux élèves avec TND** et leur permettre de développer des compétences scolaires et sociales, en cohérence avec les ambitions d'une École pour tous.

→ Développer le livret de parcours inclusif

Le livret de parcours inclusif (LPI) est l'**outil numérique de référence** pour une École pleinement inclusive. Il regroupe, dans une interface unique, **l'ensemble des réponses pédagogiques mises en œuvre** pour accompagner les élèves présentant des besoins particuliers, qu'ils soient en situation de handicap ou non. **Alimenté en continu par les équipes enseignantes**, accessible aux familles et aux professionnels concernés, il favorise la continuité des parcours, la transparence des actions engagées et la coordination entre les acteurs. Aujourd'hui, **477 000 élèves bénéficient d'un LPI**. **À la rentrée 2025, le LPI devient également l'outil de suivi des pôles d'appui à la scolarité**, qui y documentent les demandes exprimées, les accompagnements proposés et les réponses coordonnées avec les partenaires, notamment du secteur médico-social.

→ **Proposer un matériel pédagogique adapté**

Le matériel pédagogique adapté (MPA), notamment le matériel informatique, est un levier essentiel pour garantir l'accès effectif de tous les élèves aux apprentissages. Conçu d'abord pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, il peut désormais également être **attribué en réponse de premier niveau**, sur proposition du pôle d'appui à la scolarité, à tout élève. **Ce matériel, prêté gratuitement**, suit l'élève tout au long de sa scolarité, même en cas de changement d'établissement. Grâce au travail conjoint des académies et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH), **les délais d'attribution du MPA ont été réduits** de deux semaines en un an, pour atteindre en moyenne huit semaines. L'ambition est de réduire encore ce délai pour qu'il ne dépasse pas six semaines à la rentrée 2026.

Le guide des bonnes pratiques pour le matériel pédagogique adapté

En vue d'optimiser les **procédures de distribution du matériel pédagogique adapté (MPA)** aux élèves, le ministère chargé de l'éducation nationale et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont publié **un guide de recommandations à destination des académies et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH)**, en s'appuyant sur des expériences réussies et des pratiques de travail vertueuses.

Ce guide, disponible sur Éduscol, permet aux académies et aux MDPH de renforcer l'équité d'accès au MPA, de mieux articuler les circuits de décision et donc de réduire les délais d'attribution. Il vise aussi à garantir une **meilleure adéquation entre les besoins des élèves, les prescriptions des professionnels et les réponses apportées**.

Dans l'académie de Reims

→ **École inclusive : de nouvelles avancées dans l'académie de Reims**

À la rentrée 2025, l'académie de Reims accueille **près de 10 000 élèves en situation de handicap en milieu ordinaire**. Cette réussite de l'école inclusive est à mettre au crédit d'enseignants investis au quotidien dans l'adaptation de leurs enseignements, ainsi qu'aux moyens sans cesse renforcés au service d'une école plus inclusive.

La dynamique de l'école inclusive repose à la fois sur un meilleur accompagnement humain et sur l'ouverture de nouveaux dispositifs adaptés.

En ce sens, à la rentrée, **cinq nouveaux dispositifs ULIS** (unités localisées pour l'inclusion scolaire), dans le public comme dans le privé, ouvrent leurs portes dans l'académie. À noter également, dans l'Aube, l'ouverture d'une unité d'enseignement élémentaire dédiée aux élèves avec autisme, et la mise en place d'un dispositif d'auto-régulation au collège Saint-Remi de Reims pour accompagner les adolescents dans la gestion de leurs émotions et comportements.

Enfin, le déploiement du pôle d'enseignement pour jeunes sourds à Reims, mené avec l'ARS et l'Institut Michel Fandre est, lui, en voie d'achèvement. Ce pôle permettra aux élèves de bénéficier d'une scolarité adaptée à leurs modes de communication, tout en favorisant leur inclusion au sein des établissements.

Ces initiatives témoignent de la volonté de construire une école où chaque élève trouve sa place et bénéficie des conditions nécessaires à sa réussite.

Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir

À RETENIR

- Un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation dans chaque établissement avec, dès la 5^e, **quatre demi-journées pour devenir acteur de son parcours et découvrir des métiers et des formations.**
- La **formation de tous les professeurs principaux** à l'accompagnement à l'orientation, en commençant par ceux de 3^e dès cette rentrée 2025.
- Une **alliance renouvelée de l'État avec les Régions** pour mieux valoriser les métiers de demain.
- Plus de **800 ressources** mises à disposition des équipes pédagogiques sur la **plateforme Avenir(s).**

La concertation sur l'orientation lancée en novembre 2024 a souligné les inégalités rencontrées par les élèves dans leur orientation scolaire en fonction de leur genre et de leur origine sociale ou géographique. Afin de combattre ces inégalités, le plan Avenir a pour ambition de faire de l'orientation un levier d'ascension sociale et d'épanouissement personnel.

→ **Faire de l'orientation un projet partagé**

Un plan d'éducation à l'orientation dans chaque établissement

Dans chaque établissement, les équipes éducatives conçoivent **un programme d'action adapté aux besoins des élèves et de leurs familles**. Il doit permettre de lutter contre les inégalités de destin liées à l'origine sociale, territoriale ou au genre. Afin de guider le travail des chefs d'établissement, **des indicateurs** seront mis à leur disposition pour établir ce plan à compter de la rentrée.

Des professeurs principaux formés à l'accompagnement à l'orientation

Sous l'autorité du chef d'établissement, **les professeurs principaux sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et de leurs parents**, notamment en matière d'orientation. En lien étroit avec les psychologues de l'éducation nationale, ils coordonnent les actions proposées aux élèves par l'équipe pédagogique. Dès l'automne 2025, **30 000 professeurs principaux de 3^e seront formés** pour accompagner à l'orientation. Des parcours d'auto-formation sur Magistère complètent le dispositif.

L'orientation : un enjeu central de coéducation

Les parents, premiers conseillers de leur enfant, doivent pouvoir s'impliquer pleinement dans ses choix d'orientation. Des **rencontres parents-élève-professeurs** consacrées au projet d'orientation seront organisées pour tous les élèves de 3^e et de 2^{de} **avant le conseil de classe du 2^e trimestre**. Pour faciliter le dialogue, des ressources sont mises à disposition :

- un guide des parents publié par l'Onisep ;
- des espaces dédiés aux familles sur la plateforme Avenir(s), dès janvier 2026.

Mieux structurer la politique d'orientation

Pour conforter la **complémentarité de l'État et des Régions** en matière d'orientation, une **convention clarifie les rôles de chacun** :

- l'État assure l'éducation à l'orientation ;
- les Régions informent sur les métiers et les formations et facilitent les liens avec les entreprises.

Chaque territoire établira d'ici la fin de l'année une **feuille de route locale** déployée dans les établissements. Les chefs d'établissement seront informés à chaque rentrée des offres régionales à destination des élèves.

→ Guider et soutenir les élèves

Dans un monde professionnel en mutation rapide, il est essentiel que les élèves deviennent acteurs de leur orientation, c'est-à-dire qu'ils acquièrent les compétences pour faire des choix éclairés tout au long de leur vie et pour découvrir le champ des possibles.

La plateforme Avenir(s)

La nouvelle plateforme **Avenir(s)**, développée par l'Onisep, rassemble les outils utiles à l'éducation à l'orientation de la 5^e à la terminale. Chaque élève dispose ainsi d'un accès gratuit à des informations complètes et adaptées à ses besoins et à des activités à réaliser en cours, pendant les heures de vie de classe, lors de demi-journées dédiées ou en autonomie. Ces activités sont conçues selon un **référentiel de compétences à s'orienter**. Plus qu'un outil de référence pour l'orientation, c'est une démarche pédagogique qui est proposée, avec des progressions adaptées à chaque niveau du parcours des élèves.

Quatre demi-journées dédiées à l'orientation

Dès la rentrée 2025, tous les élèves de la 5^e à la terminale bénéficieront de **quatre demi-journées annuelles** dédiées à l'orientation afin d'apprendre à s'orienter et de découvrir des métiers ou des formations : visites d'entreprise, forums, jeux de rôle, rencontres avec des professionnels ou des rôles modèles. En complément des stages de découverte en

3^e et en 2^{de}, l'objectif est de **faire connaître à chaque élève un panel élargi de métiers** (de l'ordre de 40 à 50, contre 10 à 15 en moyenne aujourd'hui).

Les stages de découverte en 3^e et en 2^{de}

La séquence d'observation en milieu professionnel, **obligatoire pour tous les élèves de 3^e (plus de 800 000) et de 2^{de} générale et technologique (plus de 560 000)**, est un puissant levier pour diversifier les parcours de réussite du collège à l'enseignement supérieur, **en luttant contre l'auto-censure, les inégalités sociales et territoriales et les représentations genrées des métiers**. Elle constitue une opportunité pour les acteurs du monde économique, technologique et professionnel, tant public que privé, de faire découvrir leurs métiers aux jeunes et de contribuer ainsi à enrichir et diversifier leurs projets d'orientation et leurs aspirations. En juin 2025, parmi les élèves de 2^{de} générale et technologique :

- **81 %** se sont déclarés satisfaits de leur stage ;
- **89 %** l'ont trouvé intéressant ;
- **92 %** ont pu y découvrir de nouveaux métiers.

Le stage permet également aux élèves, dans le cadre du parcours Avenir, de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative. Le ministère met à disposition la **plateforme nationale « 1 élève, 1 stage »** qui permet aux entreprises de déposer des offres de stages sur tout le territoire et aux élèves d'y candidater directement.

Mieux préparer la transition lycée-enseignement supérieur

La plateforme **Parcoursup** est rendue plus lisible grâce à **des indicateurs (taux d'insertion, chances d'admission, position sur les listes d'attente) mis à disposition des élèves**.

Le module **Mon Projet Sup** est également proposé aux lycéens via la plateforme Avenir(s), pour les guider dans la construction de leur projet professionnel.

Le plan Avenir prévoit aussi de **mieux valoriser l'année de césure post baccalauréat** pour les élèves qui font le choix d'une expérience professionnelle ou associative en France ou à l'étranger : ils seront mieux informés de la **possibilité de conserver leur affectation Parcoursup pour la rentrée suivante**.

Afin de favoriser la poursuite d'études sur tout le territoire, la plan Avenir soutient les Campus connectés, implantés notamment hors des grandes agglomérations.

PLAN AVENIR

Permettre une orientation choisie

OBJECTIFS

- Lutter contre la reproduction des **inégalités** sociales, territoriales et de genre
- Faciliter l'accès aux **dispositifs** d'information et d'accompagnement
- Accompagner vers l'enseignement supérieur

LES PRINCIPES DU PLAN AVENIR

• Égalité et équité

Les parcours des élèves doivent être moins sujets aux déterminismes géographiques, sociaux et de genre

• Émancipation et responsabilité

Le champ des possibles doit être large, les choix éclairés et les jeunes et les familles pleinement associés aux décisions

• Accompagnement et droit à l'erreur

À chaque étape du parcours, des passerelles doivent permettre des changements de trajectoire

LES 6 PRIORITÉS

1. Faire de l'orientation un projet partagé

- Un **projet d'orientation sur mesure** dans chaque collège et lycée
- Des **professeurs principaux mieux formés**
- Une meilleure **information des familles**

2. Éduquer à l'orientation dès la 5^e

- Un **programme d'éducation à l'orientation**
- 4 demi-journées pour **explorer le monde professionnel**
- Une **nouvelle plateforme d'aide à l'orientation : Avenir(s)**

3. Mieux préparer les élèves au supérieur

- Une meilleure prise en compte des compétences sur **Parcoursup**, avec la **nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}**
- **Mon Projet Sup**, le coach digital des lycéens sur Avenir(s)

4. Faciliter la transition vers le supérieur

- La valorisation de l'**année de césure post-bac**
- Un **meilleur accompagnement en BTS** renforcé
- **Des voies d'accès** diversifiées vers les études supérieures
- Un meilleur accès au supérieur **sur tout le territoire** (campus connectés, études de santé)

5. Mieux préparer aux métiers d'avenir

- **Plan Filles et maths** : des classes à horaires aménagés en sciences et maths (4^e-3^e) et des rencontres avec des rôles modèles
- De nouveaux **programmes pour les enseignements technologiques**

6. Mieux articuler les actions entre l'État et les Régions

- Une **charte orientation** entre l'État et les Régions
- Une **feuille de route** par territoire
- Une **offre de formation** adaptée aux besoins de l'économie

Renforcer l'égalité filles-garçons à l'école

À RETENIR

→ Un plan Filles et maths ambitieux :

- **30 000 filles** qui gardent la spécialité mathématiques en terminale d'ici 2030 ;
- **création de classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences** au collège ;
- **sensibilisation et formation des personnels** à la prévention des stéréotypes de genre ;
- **systématisation des rencontres avec des rôles modèles féminins** à partir de la 3^e.

→ **Une quatrième campagne de labellisation Égalité filles-garçons** dans le second degré pour poursuivre la dynamique des 1 500 établissements déjà labellisés.

→ Favoriser l'accès des filles aux filières de l'ingénierie et du numérique

Alors que notre pays a plus que jamais besoin d'ingénieurs et de techniciens et que les filières scientifiques débouchent sur des métiers plus rémunérateurs, il est impératif de lutter contre les stéréotypes qui contribuent à détourner les filles de ces filières et d'**encourager l'appétence des filles pour les mathématiques et les sciences** et leur sentiment de légitimité à y réussir. C'est le sens des mesures du **plan Filles et maths**, qui visent à faire évoluer des choix d'orientation encore trop marqués par les stéréotypes.

Des personnels formés à une pédagogie égalitaire

L'égalité entre les filles et les garçons en sciences doit s'inscrire **au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques** dès le plus jeune âge. Dans cette perspective, **un premier temps de sensibilisation des personnels** sera organisé dans chaque école et établissement scolaire avant le 15 septembre. Dès la rentrée scolaire 2025, **un plan de formation pluriannuel permettra de former à la prévention des biais de genre et des**

stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques :

- l'ensemble des professeurs des écoles au cours des quatre prochaines années ;
- l'ensemble des professeurs de mathématiques en collège et en lycée général et technologique au cours des trois prochaines années.

Enfin, **une charte de lutte contre les stéréotypes de genre à l'école, au collège et au lycée sera affichée** dans les salles des maîtres et des professeurs, rappelant le rôle central des gestes professionnels et des pratiques pédagogiques dans la construction d'une école pleinement égalitaire.

Des objectifs cibles pour les spécialités

À l'échelle nationale, l'enseignement de spécialité mathématiques est le plus choisi par les filles en 1^{re}, et le deuxième en terminale. Néanmoins, **42 % des filles seulement suivent l'enseignement de spécialité mathématiques en terminale**. C'est pourquoi, afin de favoriser l'insertion professionnelle des filles dans les filières scientifiques et de leur **donner les mêmes chances qu'aux garçons** dans leur choix de poursuite d'études, le plan Filles et maths se donne pour objectif d'**atteindre la parité dans les enseignements de spécialité mathématiques à l'horizon 2030**.

En complément, il s’agit aussi d’inciter les filles à choisir davantage la spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) pour enrichir leur profil scientifique et s’ouvrir professionnellement aux métiers du numérique.

Une nouvelle ambition pour les mathématiques et les sciences

À la rentrée 2025, **des classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences (Chams)** ouvrent pour les élèves **de 4^e et de 3^e**. Ces classes accueilleront autant de filles que de garçons. 32 collèges volontaires de 9 académies pilotes et 29 collèges de l’académie de Grenoble – qui a souhaité faire une préfiguration à grande échelle – lanceront leurs Chams avec l’aide de partenaires, avant la généralisation de ces classes à la rentrée 2026. Le dispositif poursuit plusieurs objectifs :

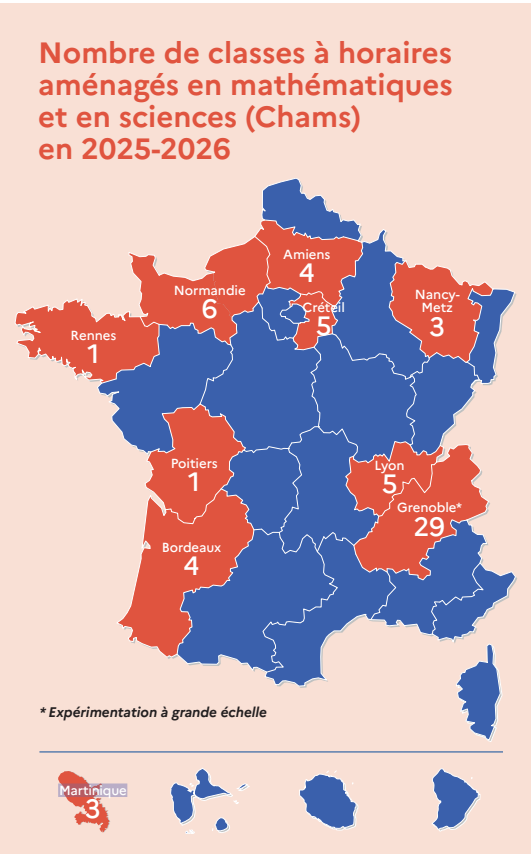
- **enrichir la culture scientifique et technologique des élèves** en leur faisant découvrir les métiers des sciences, des technologies, de l’ingénierie et des mathématiques ;
- permettre aux élèves **d’étudier avec des professionnels du monde de la recherche et de l’ingénierie** ;
- faire participer les élèves à un projet collectif et leur permettre d’apprendre dans **un environnement qui valorise la réussite, la diversité et l’égalité entre les filles et les garçons.**

Des rencontres avec des rôles modèles systématisées dès la 3^e

Les **interventions d’étudiantes, de chercheuses, d’ingénieures et techniciennes** en classe contribuent à la construction progressive des parcours d’orientation **en suscitant, notamment chez les filles, un intérêt accru pour les filières scientifiques, technologiques et industrielles** grâce à des exemples d’identification positifs. Les rencontres avec des rôles modèles féminins sont donc systématisées de la classe de 3^e à la terminale. Les partenaires de l’École, associatifs comme économiques, mobilisent leurs réseaux respectifs pour proposer des interventions auprès des élèves. En 2025-2026, **l’Année de l’ingénierie**, organisée en partenariat avec le CNRS et l’Académie des technologies, offrira de nombreuses **opportunités pour mettre en place un travail pédagogique avec ces rôles modèles**, donnant à voir une grande diversité de métiers dans le champ scientifique et technologique.

→ Poursuivre le plan Toutes et tous égaux

Dans le cadre du plan interministériel 2023-2027 Toutes et tous égaux pour l’égalité entre les femmes et les hommes, une **quatrième campagne de labellisation Égalité filles-garçons** s’ouvre en 2025-2026 pour les établissements du second degré. Le label aide les équipes éducatives à mener des actions pédagogiques continues à l’échelle de leur établissement. Les trois premières campagnes lancées en 2022, 2023 et 2024 ont permis de labelliser **plus de 1500 établissements**. La dynamique se poursuivra résolument en 2025-2026, conformément aux objectifs du plan interministériel qui vise à **engager l’ensemble des établissements du second degré dans la démarche d’ici 2027**. Des expérimentations menées dans plusieurs académies ont ouvert la voie à une **généralisation de la labellisation dans le premier degré**. Parallèlement, une réflexion est menée pour **favoriser une labellisation à l’échelle des territoires éducatifs**, avec l’ambition de renforcer la continuité éducative et l’ancrage territorial de la politique d’égalité entre les filles et les garçons.



PLAN FILLES ET MATHS

Soutenir la réussite des filles dans les filières scientifiques

OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les personnels à la prévention des stéréotypes de genre
- Renforcer la présence des filles dans les filières scientifiques
- Inspirer les jeunes filles pour susciter des vocations scientifiques

Lancé en mai 2025, le **plan Filles et maths** sera mis en œuvre dès la rentrée 2025 **pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers de l'ingénieur et du numérique.**

FORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PERSONNELS

- **Formation aux biais de genre** pour tous les personnels afin de renforcer la confiance des filles en maths

→ **Sensibilisation de 2 h** réalisée obligatoirement avant le 15 septembre

- **Plan de formation pluriannuel des professeurs** à la prévention des biais de genre et des stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques

- **Affichage d'une charte de lutte contre les stéréotypes** dans les salles des professeurs

RAPPROCHER LES FILLES DES MATHS ET DES SCIENCES

- **Mise en place d'objectifs cibles dès le lycée**

OBJECTIF

+ 30 000 filles qui gardent la spécialité mathématiques en terminale d'ici 2030, soit **+ 5 000 filles** de plus par an dès la rentrée 2025

- **Création de classes à horaires aménagés en 4^e et 3^e en mathématiques et en sciences**

→ Effectif obligatoire par classe : **au moins 50 % de filles**

- **Mise en place de cibles de filles à l'entrée en classe préparatoire scientifique**

OBJECTIF

Au moins 20 % en 2026

Pas moins de 30 % à la rentrée 2030

- **Répartition équilibrée des professeurs en classe préparatoire scientifique**

OBJECTIF

30 % de femmes parmi les nouvelles nominations

OUVRIR LES HORIZONS DES JEUNES FILLES ET SUSCITER DES VOCATIONS

Rencontres systématiques avec des rôles modèles de la 3^e à la terminale grâce à un réseau d'associations, d'étudiants ou de branches professionnelles, pour que des femmes puissent présenter leur parcours à des jeunes filles

Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires

À RETENIR

- Des mesures pour assurer **la réussite des jeunes dans les territoires ruraux** :
 - **203 territoires éducatifs ruraux (TER)** en 2025, **300 en 2027** ;
 - amélioration du taux d'occupation des **internats d'excellence**.
- Une mobilisation renouvelée en **zone urbaine** :
 - **250 cités éducatives** en 2025, **280 en 2026** ;
 - **50 toutes petites sections (TPS) supplémentaires** en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2025, **100 en 2026**.

Par les mesures prises en faveur de l'égalité des chances, l'État concrétise son ambition de lutter contre les inégalités sociales en bâtissant un socle éducatif solide et équitable. Cette démarche vise à accompagner l'émancipation des jeunes et à offrir des conditions d'apprentissage de qualité pour favoriser leur réussite. Elle s'illustre par la montée en charge :

- des territoires éducatifs ruraux (TER) et des internats d'excellence en ruralité ;
- des cités éducatives et des toutes petites sections (TPS) en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Elle contribue ainsi à renforcer la cohésion nationale.

→ Assurer la réussite des jeunes en ruralité

Dans l'académie de Reims

Les Territoires éducatifs ruraux

Les Territoires éducatifs ruraux (TER) constituent **un réseau de coopérations** autour de l'École comme **point d'ancrage territorial**, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles. Le dispositif des TER (203 actuellement en France) a pour objectif de promouvoir l'adaptation des politiques

éducatives, et permettre ainsi une meilleure prise en compte des spécificités des territoires ruraux et éloignés.

Dans l'académie de Reims, le périmètre de chaque TER correspond à celui de la communauté de communes auquel il appartient. Chaque TER est composé d'un ou de plusieurs collèges de son territoire et des écoles de rattachement de ce ou ces établissements. Le TER a arrêté **un plan d'action avec des objectifs structurés** selon des axes prioritaires (santé, bien-être et école inclusive, ouverture artistique, culturelle, scientifique et environnementale, citoyenneté et engagement, ambition éducative et pouvoir d'agir des élèves, etc.).

Voici les TER existants à ce jour dans l'académie de Reims :

Dans les Ardennes : communautés de communes des Crêtes Préardennaises et Ardennes Thiérache ;

Dans l'Aube : communautés de communes Arcis Mailly Ramerupt, Chaourçois et Val d'Armance, des Lacs de Champagne, de l'Orvin et de l'Ardusson, et du Pays d'Othe ;

Dans la Marne : communauté de communes de l'Argonne champenoise ;

Dans la Haute-Marne : communauté de communes des Savoir-Faire

Au total, ces TER concernent : 85 écoles et 13 collèges, regroupant 7 800 écoliers et 3 900 collégiens.

L'internat d'excellence pour soutenir l'ambition des élèves

Accessible à tous, l'internat d'excellence est un **levier de lutte contre les déterminismes sociaux**. Inscrit dans le projet éducatif de l'établissement, il offre un **cadre propice aux apprentissages**, à l'ouverture culturelle et sportive et à la sécurisation du parcours des élèves. Il propose des conditions d'accueil de qualité et des espaces pensés pour favoriser à la fois l'**épanouissement individuel** et la **vie collective** et, par voie de conséquence, la **réussite scolaire**.

Le ministère chargé de l'éducation nationale a lancé deux plans d'envergure successifs en faveur des internats :

- en 2021, dans le cadre du plan national de relance et de résilience, **304 internats ont été labellisés** « internats d'excellence », dont 51 avec cofinancement pour une réhabilitation, une rénovation ou une création de places ;
 - en 2024, dans le cadre du plan France ruralités, **171 internats se sont ajoutés** à cette dynamique, dont 38 avec cofinancement.
- En 2025, le comité interministériel à la ruralité a fixé comme objectif d'**améliorer le taux d'occupation de ces internats**.

→ Soutenir les quartiers prioritaires en zones urbaines

Les cités éducatives, une alliance pour la jeunesse

La démarche des cités éducatives place l'École au cœur de l'action et vise à faire émerger des territoires à haute valeur éducative en **renforçant l'accompagnement global des enfants et des jeunes**, de la petite enfance à l'insertion professionnelle. Elle repose sur la **mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs de l'École** (État, collectivités, parents, associations, travailleurs sociaux) autour d'une stratégie commune articulée avec les dispositifs de la politique de la ville. La structuration de ces partenariats locaux favorise **l'épanouissement et l'émancipation de la jeunesse**.

Dans le prolongement des annonces faites en mai 2025 à Montargis par la ministre chargée de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le comité interministériel des villes (CIV) réuni le 6 juin 2025 à Montpellier a validé la **labellisation de**

Un partenariat éducatif durable avec l'Association des maires de France

Le **protocole d'accord** signé le 8 avril par l'Association des maires de France et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche répond à une **volonté partagée de coordination efficace entre l'État et les collectivités territoriales**.

- Il fixe un cadre de coopération pour relever les défis actuels et futurs de l'École : démographie scolaire, transition écologique, qualité du service public éducatif.
- Il renforce la **concertation sur la carte scolaire** en partageant avec les élus locaux les évolutions démographiques à trois ans au sein des observatoires des dynamiques territoriales, de manière à anticiper des évolutions partagées et identifier des solutions innovantes au bénéfice des élèves.
- Il traduit une ambition commune sur des **sujets majeurs** tels que l'inclusion, la continuité éducative, le bâti scolaire, le numérique éducatif, le climat scolaire, les équipements sportifs.

40 nouvelles cités éducatives, conformément à la dynamique de généralisation voulue par le président de la République. Avec l'objectif d'atteindre **280 cités éducatives en 2026**, la démarche se fonde sur trois piliers : conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Un accompagnement renforcé dès la petite enfance

Le gouvernement poursuit son engagement pour l'égalité des chances avec **l'ouverture de 50 nouvelles toutes petites sections (TPS) dans les QPV dès la rentrée 2025 et de 100 TPS supplémentaires à la rentrée 2026**.

Cette mesure cible prioritairement les enfants de moins de 3 ans issus des **familles les plus éloignées de la culture scolaire**, vivant dans des territoires où la pauvreté et la ségrégation scolaire restent très marquées. En accueillant les élèves dès leur plus jeune

âge, et en adaptant l'accompagnement éducatif, les TPS favorisent l'acculturation, la socialisation et le développement du langage, tout en **soutenant les familles qui découvrent ou redécouvrent l'école.**

L'objectif est clair : lutter très tôt contre la reproduction des inégalités en offrant un accès précoce à l'école. Abordés à un très jeune âge, les apprentissages fondamentaux, dont l'acquisition du langage, sollicitent toutes les fonctions cognitives essentielles au développement de l'enfant.

Le réseau des 250 cités éducatives

- **260 communes** concernées
- **600 quartiers prioritaires** couverts
- **680 collèges** engagés
- **1,5 million d'élèves** concernés
- **300 millions € investis** depuis 2019, dont près de **86 millions €** en 2025

Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens

À RETENIR

- La célébration des 120 ans de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, avec un appel à projets pédagogiques.
- De nombreuses **actions de prévention des atteintes aux valeurs de la République et à la laïcité**.
- La **lutte contre le racisme et l'antisémitisme renforcée** par une meilleure prise en charge des victimes et des actions de sensibilisation.
- De nouvelles ressources pour **ouvrir le dialogue sur la laïcité** avec les parents d'élèves.

→ Réaffirmer le principe de laïcité

La commémoration du 120^e anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État est l'occasion de rappeler que **l'École joue un rôle déterminant dans l'appropriation du principe de laïcité**.

La loi de 1905 prolonge les grandes lois scolaires des années 1880 qui ont contribué à installer la laïcité dans la République. Cette « **loi de liberté** », comme la définissait son rapporteur Aristide Briand, a **une portée émancipatrice** qui fonde le pacte républicain. En affirmant la liberté de conscience, la non-reconnaissance des cultes et leur libre exercice, la République établit **un cadre commun qui protège les libertés individuelles** en même temps que l'égalité de tous les cultes et de tous les citoyens. En instituant la neutralité de l'État à l'égard des religions et des convictions, elle garantit également l'ordre public et l'exercice de la fraternité.

Les principes définis dans la loi de 1905 sont plus que jamais d'actualité pour l'École de 2025. Par la stricte neutralité de

ses personnels, l'École protège la liberté de conscience des élèves en les préservant de tout prosélytisme et de toute pression afin de leur permettre de se construire en citoyens libres et autonomes. Par la transmission d'une culture commune à travers les enseignements et par la lutte contre toutes les formes de discrimination, **elle garantit l'égalité de tous les élèves et favorise un climat scolaire serein**. Pour le 120^e anniversaire de la loi, **un appel à projets est lancé afin de faire vivre la laïcité au sein des écoles et des établissements et rendre visibles et de valoriser les actions** qui mettent en valeur l'apport de cet héritage républicain à l'École et dans la société. Ces projets seront directement en lien avec les programmes d'enseignement, particulièrement ceux d'histoire et d'enseignement moral et civique (EMC). Ils pourront aussi s'adosser aux projets interdisciplinaires déjà existants d'éducation à la citoyenneté, par exemple les concours scolaires ou la reconstitution de débats parlementaires.

→ **Poursuivre les formations à la laïcité et aux valeurs de la République**

En cinq ans, plus de 800 000 personnels – cadres, enseignants, personnels éducatifs – ont été formés dans le cadre du **plan national de formation à la laïcité et aux valeurs de la République**. Ce plan se poursuit en 2025-2026 et **bénéficie à tous les nouveaux personnels** afin de consolider une culture commune au sein de la communauté éducative. Car, **si des progrès sont constatés, les tensions demeurent** : la laïcité, socle de l'École républicaine, continue d'être mise à l'épreuve et les actes racistes ou antisémites sont en hausse. Dans ce contexte, la formation reste un levier essentiel pour **affirmer un cadre clair, partagé et protecteur pour tous**.

Enfin, **pour renforcer le dialogue avec les familles** et soutenir les équipes éducatives, de nouvelles ressources sont mises à disposition, dont la collection « Parlons laïcité avec les parents ».

Les résultats encourageants du plan national de formation à la laïcité et aux valeurs de la République

- **802 065 personnels ont été formés** entre novembre 2021 et février 2025, soit presque **80 % des effectifs**.
- **600 membres des équipes académiques valeurs de la République (EAVR)** apportent expertise et conseils aux équipes des établissements d'enseignement.
- Plus de **1 800 actions de prévention et de formation aux valeurs de la République** ont été menées par les EAVR en 2024-2025.
- **Les atteintes à la laïcité ont baissé de 36 %** entre 2023-2024 et 2024-2025.

→ **Lutter contre le racisme et l'antisémitisme**

En 2024-2025, **3 851 actes racistes ou antisémites ont été recensés**, soit 8 % de plus que l'année précédente. Face à cette augmentation, le ministère chargé

de l'éducation nationale se mobilise pour **garantir un cadre scolaire protecteur et porteur des valeurs républicaines**. Dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) et des Assises de lutte contre l'antisémitisme qui se sont tenues entre février et avril 2025, l'action en faveur de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes, la formation des personnels, la prévention par les enseignements et les actions éducatives est renforcée.

Afin de mieux mesurer les actes racistes et antisémites en milieu scolaire et de disposer d'un outil de pilotage, **le ministère communique, depuis la rentrée 2024, le nombre de faits remontés** par les écoles et les établissements.

Une mise à jour du guide *Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine à l'école*, outil de référence dans les établissements scolaires dont la première version date de 2020, sera proposée à tous les personnels en octobre 2025.

La visite d'un lieu de mémoire et d'histoire lié au racisme et à l'antisémitisme est prévue pour chaque élève au cours de sa scolarité, conformément au plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026). Les **concours scolaires sur le thème du racisme et de l'antisémitisme** font également partie des actions d'éducation à la citoyenneté. À travers ces projets, les élèves s'impliquent de façon active **pour la construction d'une société engagée dans la lutte contre toutes les formes de haine**.

Dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, l'académie de Reims proposera, entre autres, dès la rentrée 2025 une formation obligatoire de 6h (3h en présentiel, 3h en distanciel en autonomie) à tous les enseignants et CPE cinq, dix ou quinze ans après leur titularisation. Elle sera assurée par les formateurs de l'équipe académique « Valeurs de la République » et s'articulera autour des contenus suivants :

- Forger une culture commune sur les questions de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine ;
- Connaître les procédures pour apporter des réponses à court terme ;
- Assurer une prévention par les enseignements, les actions éducatives et la mobilisation de la communauté éducative ;
- S'approprier le vademécum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine ».

→ **Faire vivre la démocratie scolaire**

Voter, être candidat et exercer un mandat sont autant d'expériences concrètes qui **permettent aux élèves d'apprendre la démocratie par la pratique**. Ainsi, au collège et au lycée, ils peuvent être représentés dans les différentes instances de leur établissement – conseil d'administration, conseil de vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL) – et peuvent également s'investir au niveau académique (CAVL) ou national (CNVL). Chaque année, ils peuvent **se porter candidats à divers mandats** (délégués de classe, éco-délégués, élus CVC ou CVL), développant ainsi leur sens des responsabilités et leur capacité à dialoguer, proposer et débattre. Pour initier les plus jeunes à ces principes, **des conseils de la vie à**

l'école seront expérimentés dans le premier degré dès la rentrée.

Par leur engagement, **les élèves portent la voix de leurs pairs et s'expriment sur des sujets essentiels** : climat scolaire, valeurs républicaines, développement durable, santé, orientation, inégalités territoriales. Le CNVL, notamment, approfondit ces questions à travers des groupes de travail thématiques, comme le Conseil des jeunes de la laïcité. Ces expériences contribuent à la **construction d'une culture démocratique vivante, en lien avec l'enseignement moral et civique**, les quatre parcours éducatifs (artistique et culturel, santé, citoyen, avenir) et les actions éducatives menées dans et hors la classe. Elles sont **valorisées tout au long du parcours scolaire**, notamment lors des Semaines de l'engagement et de la démocratie scolaire.

Dans l'académie de Reims

→ **Une cellule d'appui pédagogique pour soutenir les enseignants**



**CELLULE ACADÉMIQUE
D'APPUI PÉDAGOGIQUE**

**UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS AIDER
À ABORDER LES POINTS CONTROVERSÉS DES PROGRAMMES**

**ACCOMPAGNEMENT
CONSEILS
CONFIDENTIALITÉ**

appui.pedagogique@ac-reims.fr 06 17 20 88 91

Depuis la rentrée 2024, l'académie de Reims s'est dotée d'une cellule d'appui pédagogique, à l'initiative du recteur Vincent Stanek.

Unique dans le Grand Est, ce dispositif a pour ambition de **lutter contre l'autocensure des enseignants** et de **les accompagner face aux contestations éventuelles de leurs cours** au nom de convictions religieuses, philosophiques ou politiques.

Accessible de manière confidentielle, la cellule propose un protocole personnalisé qui peut prendre la forme d'échanges téléphoniques, de visioconférences, de conseils par courriel ou de déplacements en présentiel. Les enseignants, chefs d'établissement et inspecteurs peuvent y trouver un soutien allant de l'expertise disciplinaire à la didactisation des savoirs, en passant par l'adaptation de la posture professionnelle ou la gestion de situations sensibles.

Trois mois après son lancement, la cellule avait déjà été sollicitée 29 fois, représentant **l'accompagnement de 60 enseignants.**

Les demandes sont classées en trois catégories : les conseils en amont sur des contenus potentiellement sensibles, les contestations liées à certains enseignements (comme l'éducation à la vie affective ou la musique), et les situations où l'expression d'idées ou de comportements contraires aux valeurs républicaines met les équipes en difficulté.

La cellule s'appuie sur une dizaine de professeurs issus de disciplines variées (histoire-géographie, lettres, sciences, arts, EPS, éducation musicale...), ainsi que sur les conseillers pédagogiques du premier degré. Pour favoriser une réactivité maximale, **chaque demande reçoit un premier contact dans les 24 h**, grâce à un numéro et une adresse dédiés. En plaçant l'accompagnement humain au cœur de son action, la cellule d'appui pédagogique contribue à sécuriser les pratiques des enseignants et à **conforter les valeurs de l'école républicaine.**

2025-2026 : une année riche en commémorations

9 octobre
2025



Entrée au Panthéon de Robert Badinter

Avocat, garde des Sceaux et président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter a mené de **grands combats humanistes**, parmi lesquels :

- l'abolition de la peine de mort ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la transmission de la mémoire.

11 novembre
2025



Centenaire du Bleuet de France

Le Bleuet de France, fabriqué en tissu par des soldats français blessés durant la Première Guerre mondiale, s'impose en 1925 comme un symbole national. Les collectes locales permettent de récolter des fonds pour soutenir les blessés de guerre et les anciens combattants. Il représente :

- la reconnaissance envers les combattants ;
- la solidarité envers les familles endeuillées et les victimes du terrorisme.

Ce centenaire sera l'occasion pour la communauté éducative de s'impliquer dans les cérémonies du souvenir, particulièrement celles du 11 novembre, afin de rendre hommage à tous les Morts pour la France.

9 décembre
2025



120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État

La loi du 9 décembre 1905, **en affirmant la liberté de conscience, le libre exercice des cultes et la non-reconnaissance des cultes**, a contribué à installer la laïcité dans la République.

Sa portée émancipatrice et protectrice fonde le pacte républicain et garantit :

- la neutralité de l'État à l'égard des religions et des convictions ;
- un cadre commun qui protège les libertés individuelles et l'égalité de tous les cultes et de tous les citoyens, croyants et non croyants.

16 juin
2026



Entrée au Panthéon de Marc Bloch

Ancien combattant de la Première Guerre mondiale, engagé volontaire en 1939, Marc Bloch est exécuté par la Gestapo pour faits de Résistance le 16 juin 1944. **Professeur et historien**, il a profondément renouvelé l'écriture de l'histoire en :

- fondant l'école des Annales ;
- analysant la « débâcle » de 1940 dans son ouvrage *L'Étrange Défaite*.



LES 400 ANS DE LA MARINE NATIONALE

Créée en 1626 sous l'impulsion du cardinal de Richelieu, la Marine nationale pourra être **célébrée sous différents angles** (culture scientifique, technique et industrielle, patrimoine, mémoire, etc.) à travers des projets en :

- éducation au développement durable ;
- éducation à la défense ;
- éducation artistique et culturelle.

Promouvoir la pratique du sport à l'école

À RETENIR

- De nouveaux **tests d'aptitude physique en 6^e** pour les professeurs volontaires afin de mieux connaître la condition physique des élèves.
- Le lancement du **label Génération 2030** pour entretenir les valeurs du sport à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver 2030.
- **L'ouverture des infrastructures sportives** des établissements scolaires aux clubs sportifs.

→ Assurer 30 minutes d'activité physique quotidienne aux élèves en élémentaire

Les ministères chargés de l'éducation nationale et des sports se sont engagés, en collaboration avec Paris 2024, à ce que chaque élève bénéficie, à l'école élémentaire, d'**au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)** lorsque l'éducation physique et sportive (EPS) n'est pas inscrite à l'emploi du temps de la journée.

Les 30' d'APQ, héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024, portent ainsi l'ambition d'une **augmentation de l'activité physique chez tous les élèves**. Accessibles à tous et inclusives, elles peuvent se déployer en tout lieu de l'école (y compris sur les temps périscolaire, extra-scolaire et de loisir), tous les jours et à toute heure.

Les 30' d'APQ permettent, en complément de l'EPS, de **mieux respecter le développement de l'enfant**, ainsi que de couvrir les trois dimensions de la santé (physique, mentale et sociale). Elle favorise le développement des fonctions cognitives : **50 % des enseignants ont déclaré avoir relevé des effets positifs sur l'attention, la concentration et les apprentissages**.

Pour soutenir et accompagner cette mesure, les ministres chargés de l'éducation nationale et des sports ont décidé de constituer une **équipe de France des 30 minutes d'activité physique quotidienne**. Plus de 230 sportifs

de haut niveau sont mobilisés sur tout le territoire et se sont engagés à effectuer une ou plusieurs visites dans une ou plusieurs écoles pour promouvoir les bienfaits de l'activité physique au quotidien.

→ Tester l'aptitude physique en 6^e

L'École renforce son engagement en faveur de la santé et de la motricité des collégiens. À la rentrée 2025, une **évaluation nationale des aptitudes physiques des élèves de 6^e** est proposée à tous les professeurs d'EPS. Elle est mise à disposition des enseignants volontaires et permet de **positionner chaque élève par rapport à la moyenne de son groupe d'âge**.

Tous les outils nécessaires à la passation sont mis à disposition des enseignants sur Éduscol. Un panel représentatif de plus de 4 000 établissements, retenu par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), permettra d'**établir des repères nationaux**.

Trois tests simples et scientifiquement validés

– test navette, saut en longueur sans élan, sprint de 30 mètres – permettent d'évaluer l'endurance, la force musculaire et la vitesse. Les résultats, qui pourront être saisis dans un portail numérique disponible jusqu'au 17 octobre, donneront lieu à une restitution individualisée destinée à l'élève et à sa famille.

Cette évaluation vise à **développer une culture commune de la condition physique à l'École**. Elle favorise l'engagement des élèves dans l'activité physique en rendant visibles leurs progrès. Les enseignants peuvent mieux connaître les caractéristiques physiques des élèves de leur classe, ce qui leur permettra d'**adapter leur enseignement** et de proposer une orientation vers les activités de l'association sportive. Au-delà de l'EPS, cette évaluation s'inscrit ainsi dans une dynamique éducative et contribue à **inscrire durablement l'activité physique dans le quotidien des élèves**.

→ **Préparer une nouvelle olympiade avec la Génération 2030**

Dans la continuité du label Génération 2024, **le label Génération 2030**, lancé dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030, encourage les élèves à pratiquer une plus grande activité physique et sportive. Il comporte cinq axes :

- **développer des pratiques sportives pour tous** en mobilisant les passerelles avec le mouvement sportif ;
- **construire une culture diversifiée** en participant à des événements sportifs ;
- **s'ouvrir à son environnement** en diversifiant les lieux de pratique ;
- **promouvoir une éducation par et avec le sport** dans le cadre de la promotion de la santé ;
- **accompagner les parcours** des élèves et étudiants sportifs de haut niveau.

Le cahier des charges est commun à l'ensemble des écoles et établissements éligibles et décline trois niveaux, afin de distinguer et valoriser le niveau d'engagement de chaque structure scolaire. Le label prévoit un programme dont les deux principaux jalons sont :

- **la Journée nationale du sport scolaire (JNSS)** qui aura pour thème, cette année, « Le plaisir d'abord ! » et se tiendra le 17 septembre 2025 ;
 - **la Semaine olympique et paralympique (SOP)**, du 30 mars au 3 avril 2026.
- Des initiatives locales sont également organisées tout au long de l'année scolaire sous la coordination des référents académiques Génération 2030.

→ **Mutualiser les infrastructures sportives scolaires**

La pratique sportive a pris un réel essor à la faveur des actions éducatives menées pendant l'année olympique et paralympique. Pour accueillir de nouveaux pratiquants dans les clubs, il est nécessaire de **disposer d'installations sportives en nombre suffisant**. Or, en dehors du temps scolaire, les équipements de certains établissements pourraient utilement être mutualisés. En lien avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, un groupe de travail expérimente **l'opération 100 % d'équipements ouverts** visant, en lien avec les collectivités territoriales, à favoriser la signature de conventions pour l'ouverture des installations des établissements scolaires aux clubs demandeurs.

→ **Apprendre à nager : une priorité de santé publique**

L'actualité dramatique de l'été a rappelé l'importance vitale du savoir-nager. À l'école, il constitue un apprentissage obligatoire, inscrit dans le Code de l'éducation. L'objectif est clair : **100 % des élèves doivent valider l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 (CM1-6^e)**.

Dès l'école élémentaire, la natation est intégrée aux cours d'EPS à travers deux programmes structurants :

- **« Aisance aquatique » (4-6 ans) :** familiarisation précoce avec l'eau ;
- **« J'apprends à nager » (6-12 ans) :** apprentissage progressif des techniques de nage et validation de l'ASNS.

L'ASNS est inscrite dans le livret scolaire unique, soulignant que **le savoir-nager est un apprentissage fondamental**, au même titre que lire, écrire ou rouler à vélo, et une priorité nationale de prévention et de sécurité pour tous les élèves.

Une rentrée 2025 sportive

Plusieurs événements sont programmés dès la rentrée pour sensibiliser et promouvoir la pratique de l'activité physique chez les jeunes.

- **6 septembre :** Journée paralympique
- **17 septembre :** Journée nationale du sport scolaire
- **Du 23 au 30 septembre :** Semaine européenne du sport #BeActive

Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique

À RETENIR

Les priorités pour l'année 2025-2026 :

- **renforcer la formation** des élèves et des personnels ;
- encourager la **réalisation d'actions éducatives concrètes** ;
- déployer la **labellisation E3D** (école ou établissement en démarche globale de développement durable) ;

De façon continue et depuis plusieurs années, l'éducation nationale est résolument engagée dans l'éducation au développement durable (EDD). L'effort se poursuit en 2025-2026 autour de plusieurs axes.

→ Renforcer la formation des élèves et des personnels

Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) du CP jusqu'à la terminale est mis en œuvre progressivement depuis la rentrée 2024. Il a vocation à **faire naître des projets interdisciplinaires en éducation au développement durable (EDD)** et à favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur de la transition écologique. **Des repères et attendus de fin de cycle** ont été publiés à la rentrée 2024 pour compléter le référentiel de compétences EDD publié à la rentrée 2023. L'objectif est désormais de **diffuser plus largement ce référentiel** au sein de la communauté éducative pour qu'il encadre les contenus d'enseignement et les projets interdisciplinaires qui contribuent à l'EDD. Cet outil doit en particulier **servir de support de formation** pour les enseignants

référents EDD et pour les élèves éco-délégués.

Dans le cadre du **plan de formation à la transition écologique** prévu par le Gouvernement pour tous les agents de la fonction publique, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a **inscrit la transition écologique dans son schéma directeur de la politique de formation continue 2025-2029**. Après une première étape pour les hauts fonctionnaires, le déploiement est en cours pour les personnels d'encadrement. Une troisième étape est en préparation et concernera à terme **1,2 million d'agents** avec un module spécifique sur l'EDD pour tous les professeurs et personnels d'éducation.

→ Encourager des actions éducatives concrètes

Des élèves éco-délégués sont élus dans chaque classe de collège et de lycée depuis la rentrée 2020. Ils jouent un rôle essentiel d'ambassadeurs auprès de l'ensemble des élèves dans le cadre de projets concrets de transition écologique. Pour valoriser leur

engagement, le Prix de l'action éco-déléguée de l'année est reconduit pour sa sixième édition en 2025-2026. Au niveau national, un travail sera mené avec les représentants des éco-délégués siégeant au Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) et dans les conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) pour recueillir les propositions des élus lycéens. L'accompagnement des éco-délégués doit être à nouveau renforcé au niveau académique et des établissements.

Le dispositif des aires éducatives est animé par l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre d'un pilotage associant les ministères chargés de l'éducation nationale, de la transition écologique et des outre-mer. Il permet, dès le CM1, à des élèves de gérer de manière participative une portion d'espace naturel. On compte d'ores et déjà près de 1 500 aires éducatives, marines et terrestres. Avant la fin de l'année 2025, une formation nationale sera proposée aux enseignants et formateurs académiques pour accompagner le développement de ce dispositif.

Le déploiement des classes enjeux maritimes (CEM) se poursuit avec la Fondation de la mer, la Marine nationale et une quarantaine d'autres partenaires. Près de 170 CEM ont déjà été ouvertes.

L'appel des pôles se poursuit cette année pour la quatrième édition, en partenariat avec l'association Le Cercle Polaire, pour inviter les élèves à explorer les nouveaux enjeux liés aux régions polaires.

Le développement des simulations de COP climat se poursuit en académies à l'occasion de la COP 30 prévue à Belém en novembre 2025, dans la lignée de la COP climat des lycéens organisée avec l'Agence française de développement (AFD) en octobre 2024. Une déclinaison spéciale Océan a été testée en avril 2025 dans l'académie de Nice à l'occasion de la conférence des Nations unies sur l'océan (Unoc). Elle servira de support à une simulation franco-britannique de COP Océan les 27 et 28 novembre 2025. La participation des lycéens aux COP territoriales organisées par les services de l'État et les Régions sera favorisée.

Dans l'académie de Reims

→ *L'enjeu de la transition écologique*

En place depuis janvier 2024, la délégation académique à la transition écologique (DATE), unique en son genre dans les académies de France, œuvre à **favoriser l'engagement de chacun face aux enjeux d'une nécessaire transition écologique**, ainsi qu'à **développer l'éducation à l'écoresponsabilité** et trouver des solutions pour **réduire l'impact environnemental** lié à nos activités.

Afin d'assurer une meilleure cohérence sur les actions menées sur les quatre départements entre les premier et second degrés, un groupe de pilotage se réunit désormais une fois par mois.

Parmi les actions justement portées ou soutenues par la DATE depuis sa création :

- **Les aires terrestres éducatives (ATE)** : des zones délimitées de taille modeste devenant le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour les élèves ;
- **La labellisation E3D** (école/établissement en démarche globale de développement durable) avec 90 nouvelles demandes, 64 renouvellements (sur 71) et 4 demandes de label de territoire. L'académie de Reims compte aujourd'hui **le taux de labellisation le plus rapide** des académies françaises.

Parmi les objectifs envisagés sur la prochaine année scolaire 2025-2026, la DATE travaille, entre autres, au développement de partenariats à l'international, ou encore à l'accueil d'étudiants de Sciences Po Reims au sein de sa délégation (dans le cadre de leur parcours civique). À moyen et plus long termes est en outre espéré **la création d'une centaine d'ATE** (d'ici 2027) et **un taux de 100 % de labellisation E3D** en 2030 dans le premier et le second degrés (pour 2030).

Afin d'appuyer la dynamique lancée par la DATE, il est aussi prévu que l'ensemble des personnels de l'académie concernés puissent se voir proposer un parcours de formation complet.





